

LES 24 ACTIONS ET CHANTIERS DU PLAN REGIONAL
POUR LE CLIMAT

1.1. Les actions exemplaires de l'institution régionale

Action 1.: Stratégie pour les lycées

Action 1	Stratégie pour les lycées
<p>>> Renforcer la sobriété et l'efficacité énergétique des lycées franciliens au sein de l'amélioration qualitative globale de ce patrimoine bâti, qui constitue la part prédominante des propriétés régionales.</p> <p>Optimiser en parallèle l'exploitation des installations énergétiques des EPLE : contrats de fourniture énergétique, pilotage fin des installations techniques, gestion des contrats de maintenance.</p>	
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • Impact du patrimoine des lycées à l'échelle du territoire francilien Le récent bilan carbone® « patrimoine et services » de la région fixe à 435 200T Eq CO2 l'émission des propriétés régionales, soit l'équivalent des émissions annuelles de 58 000 franciliens. Construit pour moitié entre les années 1960 et 1973, le parc des lycées, représente à lui seul les 4/5^e de ces émissions. Celles-ci relèvent par ordre de priorité des consommations énergétiques du bâti, des déplacements, puis de la restauration. Les lycées représentent 469 EPLE accueillant près de 390 000 élèves soit : <ul style="list-style-type: none"> ○ 6 millions de m² ○ consommation énergétique: 865 GWh (70% chauffage, 30% électricité) ○ dépense énergétique: 66 M€/an (moyenne théorique de 125 000 €/lycée) • Un parc bâti dont la région est propriétaire, avec les missions et responsabilités de maître d'ouvrage A ce titre, la région doit traiter globalement l'ensemble des aspects patrimoniaux, pour assurer la mise à niveau de tous les aspects techniques et réglementaires (thermique, handicap, sécurité incendie,...), ainsi que les impératifs fonctionnels (besoins pédagogiques et évolutions en enseignement général et professionnel). • Des usagers sous l'autorité de l'Education Nationale, chargés de l'exploitation et de l'entretien quotidien avec des financements régionaux La région verse aux lycées une « Dotation Globale de Fonctionnement » (DGFL) qui comprend les chapitres : dépenses pédagogiques, charges générales, enseignement technologique, viabilisation et chauffage, entretien en surfaces bâties et non bâties. Pour compléter l'entretien courant prévu dans la DGFL, la région leur attribue en outre des subventions complémentaires pour la maintenance et les contrôles techniques obligatoires. Sur cette base, les établissements ont à leur charge la passation et le suivi (technique et financier) des contrats d'exploitation de l'ensemble des équipements techniques mis à leur disposition.
Actions engagées	<p>INVESTISSEMENT Evolution des objectifs énergétiques au sein de la politique d'éco-construction</p> <p>Ces dix dernières années, la Région a effectué un effort sans précédent pour rénover le parc des lycées et 175 opérations globales de mise à niveau patrimoniale (architecture, fonctionnement et réglementaire). Les évolutions réglementaires thermiques ont été intégrées progressivement à ce plan global de rénovation du patrimoine.</p> <p>Une soixantaine de constructions/rénovations ont fait l'objet d'un volet environnemental axé sur la préservation de l'eau, le traitement des déchets, le chantier propre et des objectifs énergétiques croissants dans le temps:</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Etape 1 - Certification avec la cible énergie majoritairement « Très Performante » sur une dizaine de lycées neufs (démarche « NF Bâtiments

	<p>tertiaires – Démarche HQE® ») : 2 livrés, 1 en chantier</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Etape 2 « Basse consommation » : objectif pour une quarantaine d'opérations (en études de maîtrise d'œuvre ou de programmation) ○ Etape 3 « Zéro énergie » : objectif sur 5 lycées neufs (programmation/concours), sobriété maximale, et compensation des besoins incompressibles par une production énergétique in situ ○ Energies renouvelables: exploitation croissante des EnR pertinentes localement (3 chaufferies biomasse, 2 PAC géothermales sur nappe, 1 éolienne, 1 puits canadien, solaire thermique pour les logements de fonction, env. 900 kWc de puissance installée programmée en PV) <p>FONCTIONNEMENT</p> <p>Connaissance des consommations et appui pour l'exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Base de donnée des consommations gaz /électricité ○ Expérimentation « test » sur une quinzaine de lycées parisiens: 8% de gain en chauffage, par un suivi précis des consommations et un pilotage optimisé des installations thermiques, sans modification du confort (fiche N° 5 -Plan d'action Agenda 21 - CP 10-993). ○ Contrats « type » de gestion de l'énergie mis à disposition des EPLE : baisse de consommation estimée entre 8 et 12%. ○ Service énergie en interface de conseil avec les EPLE sur tout type de question liée aux consommations et/ou à l'exploitation des installations thermiques et électriques. <p>VEILLE REGLEMENTAIRE : Implication dans différents groupes de travail (fiche N° 4 -Plan d'action Agenda 21 - CR 121-09 et CP 10-993)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Evolution de la réglementation thermique (Ministère de l'Ecologie ○ Collectif « Effinergie » .
Présentation de l'action	
Objectifs	<p>Renforcer l'optimisation énergétique au sein de la gestion patrimoniale des lycées pour atteindre les objectifs définis dans les lois Grenelle, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réduction d'au moins 40% pour les consommations énergétiques des bâtiments publics d'ici à 2020 ; - engagement dans la mise en œuvre du facteur 4. <p>A partir des acquis, consolider les axes de travail existants, et développer de nouveaux champs d'action.</p> <p>En maintenant une approche qualitative globale, cette évolution au niveau énergétique portera à la fois sur l'investissement, le fonctionnement et les usages.</p>
Acteurs concernés	<p>Les 469 lycées publics en régime financier régional.</p> <p>La totalité est concernée par les actions relatives au fonctionnement et à l'accompagnement des usagers. Les actions d'investissement concerneront les lycées au cas par cas, en fonction de l'état du patrimoine.</p>
Description	<p>INVESTISSEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Renforcement de l'enjeu énergétique et d'émissions de CO2 au sein du « Programme Prévisionnel d'Investissement et de Rénovation 2012 »: la révision du PPI PPR, actée au CR 39-10 du 30 septembre 2010, s'inscrit dans une démarche nouvelle, avec une approche territoriale de la gestion patrimoniale par filière et bassins de formations. <p>1- Impact des déplacements</p> <p>Un des objectifs de l'approche territoriale est d'assurer un bon maillage de l'offre de</p>

<p>Véhicule de la mise en œuvre : Délibération PPI-PPR prévue début 2012.</p>	<p>formation, cette répartition géographique permettra de réduire ou d'optimiser les émissions de CO2 dues au déplacement des usagers. Une offre pédagogique diversifiée devra être privilégiée afin de garantir des lycées à la fois de proximité et permettant une optimisation des déplacements, sachant que l'actuel assouplissement de la carte scolaire, du ressort de l'Education Nationale, complique cet objectif.</p> <p>2- Maîtrise et optimisation des surfaces</p> <p>Une capacité maximale pour chaque établissement a été pour la première fois votée au CR 39-10 du 30 septembre 2010. Sur cette base, qui fait actuellement l'objet d'une concertation destinée à actualiser les données en vue de la prochaine délibération de l'automne 2011, l'enjeu est d'optimiser l'utilisation du parc existant, en évitant notamment les extensions à proximité d'établissements en sous effectif.</p> <p>3- Optimisation énergétique maximale pour les opérations globales, avec une anticipation réglementaire déclinée selon le type d'opération</p> <p>Le critère de la surconsommation énergétique contribuera à définir l'ordre de priorité des opérations PPI PPR 2012, en combinaison avec les autres données techniques, fonctionnelles et pédagogiques. Mais il s'agira également de développer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lycées neufs « zéro énergie », soit une recherche de sobriété maximale, et une compensation des besoins réglementaires incompressibles par une production in situ - Extensions « 50 kWh/m² SHON » et rénovations « 80 kWh/m² SHON », soit un niveau de « basse consommation » correspondant aux labels Effinergie (calcul théorique des usages réglementaires : chauffage, éclairage, ventilation, eau chaude sanitaire) <p>Pour compléter la sobriété du bâti et l'efficacité des équipements, les énergies renouvelables seront toujours mobilisées selon les besoins et les ressources localement disponibles et pertinentes.</p> <p>Ces objectifs seront mis en œuvre via le « Cadrage du programme environnemental des lycées » (fiche N°2 du plan d'action de l'Agenda 21 CR 121-09 et CP 10-993) afin d'être adaptés à chaque opération tout en assurant un suivi global des exigences énergétiques.</p> <p>Les opérations globales (construction et restructuration/extension) visent une mise à niveau qualitative d'ensemble du patrimoine concerné (pédagogique, fonctionnelle, technique et réglementaire) afin d'optimiser les interventions et les investissements.</p> <p>Le rythme actuel (env 60 000m²/an) permettrait de compenser en 10 ans les dérives de consommation sur l'ensemble du parc (évolution tendancielle annuelle de 0.5% pour le chauffage et de 1.5% pour l'électricité mais fort effet de masse vu l'ampleur du parc).</p> <p>Afin d'atteindre les objectifs fixés par la loi Grenelle et renforcer l'efficacité énergétique des lycées, 500 millions d'euros seront nécessaires sur la rénovation des lycées et notamment à travers un programme de rénovations thermiques ciblées.</p> <p>•Plan de rénovations thermiques ciblées</p> <p>La planification des opérations globales sera complétée par un programme de rénovations thermiques ciblées.</p> <p>A partir de l'analyse des consommations, de diagnostics thermiques complémentaires et au regard de l'enveloppe bâtie et des systèmes techniques, les lycées les plus énergétivores seront identifiés.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Un programme d'investissement renforcé pendant 10 ans permettra de rénover thermiquement 1/3 des surfaces des EPLE à l'horizon 2020. 2. Une coordination des travaux de gros entretien menés sur le bâti en Maîtrise d'Ouvrage Directe (MOD) intègrera l'objectif final de rénovation en basse consommation. 3. Un Plan de rénovation chaufferie, permettra d'engager une remise à niveau progressive des outils de production datant en moyenne du début des années 90, soit environ 500 grosses chaufferies. 4. L'amélioration du mix énergétique
---	---

<p>Délibération Eco-lycées</p>	<p>L'augmentation du recours aux énergies renouvelables reste lié aux ressources disponibles localement et pertinentes pour les usages lycées (forte intermittence et fermeture estivale).</p> <p>Le potentiel est donc centré sur les solutions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Raccordement au réseau de chaleur est envisageable pour environ 40 EPLE - Production par biomasse en grande couronne estimée à environ 20 EPLE <p>Sans gain de consommation mais avec un fort impact sur la réduction des émissions de CO2.</p> <p><u>FONCTIONNEMENT</u></p> <p>Encourager la mutualisation des équipements et des surfaces</p> <p>La mutualisation des équipements, salle polyvalente, sport, plateaux techniques, avec les autres collectivités, associations, etc. sera encouragée de même que l'optimisation des surfaces par l'accueil à d'autres usagers de la formation : apprentis, Greta dans les lycées professionnels qui sont régulièrement libérés en période de stage.</p> <p>Evoluer sur la passation des marchés de fourniture d'énergie</p> <p>La connaissance et un suivi régulier des consommations permettront d'assurer la maîtrise énergétique, en corrigeant les dérives constatées. Ce suivi permettra de mesurer objectivement in situ le résultat des actions engagées en faveur des économies d'énergies menées en investissement comme en fonctionnement, afin de trouver l'équilibre optimal entre les coûts d'investissement et l'économie financière dégagée sur la durée de vie de l'équipement (calcul imposé par l'article 5 de la Directive UE sur la performance énergétique des bâtiments du 19/05/10, dont la transposition est attendue au plus tard le 09/07/12).</p> <p>Or le recueil actuel des données de consommation par les fournisseurs d'énergie pose un problème juridique (région non titulaire des contrats), et devient de plus en plus complexe avec la multiplication des fournisseurs (ouverture du marché) et le durcissement des négociations (données commerciales sensibles).</p> <p>La passation des marchés de fourniture d'énergie par la région permettrait d'établir des données fiables sur l'ensemble des consommations énergétiques.</p> <p>Economie financière attendue sur la fourniture d'énergie : entre 3 et 5 M€ annuel.</p> <p>Evoluer vers un pilotage optimisé de toutes les installations thermiques</p> <p>Les actions déjà menées en assistance aux lycées pour la maintenance de leurs installations thermiques (expérimentation à Paris, contrats type, conseils de gestion) ont permis de constater que la gestion actuelle est totalement disparate. Or, quelle que soit la nature du contrat, la qualité d'exploitation, et donc l'optimisation des consommations, restent liées à un pilotage par une compétence thermique et énergétique qui ne peut exister de façon professionnelle au sein de chaque EPLE.</p> <p>L'harmonisation et la gestion réellement optimisées des contrats de maintenance nécessiteraient que la région les pilote (soit par une passation directe de ces marchés soit en tant que coordonnateur d'un groupement de commande pour le compte des EPLE), pour faire valoir et soutenir en direct un objectif de consommation à la baisse. Cette évolution reste par ailleurs liée à la réflexion en cours sur la DGFL, qui est menée en concertation avec les établissements.</p> <p>Compte tenu des résultats de l'expérimentation en cours, ces actions permettraient de dégager une économie annuelle de consommation de 10%, ce qui évitera l'émission de</p>
---	--

	<p>32 000 T CO2.</p> <p><u>PARTICIPATION DES USAGERS</u></p> <p>Mise en œuvre du projet « Ecolycée » (fiche N°6 plan d'action Agenda 21 CP 10-993)</p> <p>En accompagnement des actions menées tant en investissement qu'en fonctionnement, une démarche participative des communautés scolaires reste à développer afin de favoriser des usages cohérents avec les objectifs recherchés.</p> <p>Au delà de la sensibilisation citoyenne et d'enjeux éducatifs réels en milieu scolaire, la compréhension et l'attitude quotidienne vis-à-vis des usages de l'énergie restent en effet un vecteur majeur de l'optimisation.</p> <p>Il est donc proposé d'engager un accompagnement régional des démarches d'éco-responsabilité des établissements, avec une approche transversale de l'impact climatique autour de 5 thèmes : énergie, eau, biodiversité, déchets, alimentation-santé.</p>
<i>Calendrier</i>	
	<p>Investissement :</p> <p>PPI-PPR : rapport en CR prévu pour début 2012</p> <p>Rapports CP annuels de mise en œuvre.</p> <p>Fonctionnement :</p> <p>La reprise des marchés de fourniture de gaz est liée aux calendriers des groupements d'achat existants.</p> <p>Le calendrier des marchés d'exploitation sera le même pour avoir une concordance des actions.</p>

Action 2.: Améliorer la performance énergétique des équipements des Bases de Plein Air et de Loisirs

Action 2	Améliorer les performances énergétiques des équipements des Bases de Plein Air et de Loisirs
>> Définir un niveau d'exigence régional de performance énergétique pour les réhabilitations et nouvelles constructions des BPAL à partir des diagnostics réalisés.	
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> - Au cours de l'année 2008, les activités des BPAL ont engendré des émissions totales d'environ 60.000 tonnes d'équivalent CO2 (ou TeCO2/an) La répartition des différents postes est la suivante : - le poste Déplacements de personnes a engendré des émissions de l'ordre de 55.000 TeCO2, soit 91% du total. Il comprend pour l'essentiel (98%), les déplacements des visiteurs qui se rendent sur les bases de plein air et de loisirs et de manière très secondaire, les déplacements des salariés. - 9% des émissions restantes sont dues aux consommations d'énergie directes ou indirectes pour la construction et le fonctionnement des bases. C'est sur ce poste qu'il sera le plus facile d'agir et d'optimiser le fonctionnement.
Actions engagées	<ul style="list-style-type: none"> - « Diagnostic de Performance Energétique (D.P.E.) » avec préconisation de travaux. - Elaboration d'un « référentiel aménagement construction durable 2011 ». - Application des critères environnementaux dans les projets de constructions neuves et de rénovations des bâtiments sur les BPAL. - Les études de faisabilité et de programmation ont été engagées sur la création d'un ensemble de « bâtiments basse consommation », voire neutres en énergie sur le site de Vaires.
Présentation de l'action	
Objectifs	<p>Contributions aux objectifs de l'Eco-Région</p> <p>Réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>Sensibiliser et accompagner les Syndicats mixtes et les gestionnaires sur les enjeux du développement durable (eau, énergie, déchets) pour les constructions et la gestion des BPAL.</p>
Acteurs concernés	Les syndicats mixtes Maitres d'Ouvrages des opérations, et la Région dans les opérations en maîtrise d'ouvrage directe.
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Optimiser l'exploitation, la sobriété et l'efficacité énergétique des bâtiments et équipements des Bases de Plein Air et de Loisirs : sensibilisation et participation des gestionnaires et des usagers, gestion et suivi des consommations énergétiques, optimisation des installations en place et isolation thermique des bâtiments. - Renforcer l'enjeu énergétique et d'émission de CO2 dans les « Programme Pluriannuel d'Investissement » : Constructions neuves, extensions de bâtiments et rénovations au niveau « basse consommation » correspondant aux labels Effinergie, intégration ciblée des énergies renouvelables. - Engager une ou plusieurs « Opérations Pilotes ». Le « Référentiel aménagement construction durable 2011 » sera appliqué dès la phase programmation sur le projet des équipements logistiques de la BPAL de Vaires.
Calendrier	

- | | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none">- « Diagnostic de Performance Energétique (D.P.E.) » : le bureau d'études ALTEREA, titulaire du marché, a démarré sa mission de diagnostic en octobre 2010 pour s'achever en juin 2011. Remise des rapports et d'un Programme Pluriannuel d'Investissement triennal. Ce programme sera décliné dans les PPI des différentes Bases de Plein Air et de Loisirs.- « Référentiel aménagement construction durable 2011 » : mise en œuvre sur des opérations pilotes courant 2011 |
|--|---|

Action 3.: Un Plan de déplacement de l'administration

Action 3	Un Plan de déplacement de l'administration
>> Mise en œuvre d'une stratégie pour réduire les émissions de gaz à effet de serre induits lors des déplacements professionnels des agents et élus régionaux.	
Enjeux	<p>L'étude Bilan Carbone® Patrimoine et Services du Conseil régional d'Île-de-France réalisée pour l'année 2008 a permis de mettre en évidence l'importance des émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements de personnes.</p> <p>Ainsi sur l'ensemble des 435 200 tonnes équivalent CO₂, 172 538 tonnes (soit environ 40%) sont le fait des émissions liées aux déplacements des visiteurs des bases de plein air et de loisirs ainsi que des lycéens (pour 99% de ce poste).</p> <p>Les déplacements des élus et des agents de la région représentent un total de 5.2 Mkm parcourus en avion, train et voiture particulière soit environs 5000 TeqCO₂</p>
Actions engagées	<ul style="list-style-type: none"> - Etude Bilan Carbone® Patrimoine et Services - Politique de rapprochement domicile/travail pour les agents des lycées par le biais de la politique sociale Actuellement 76% des agents des lycées ont leur résidence personnelle dans leur département d'affectation professionnelle. - Soutien aux Plans de Déplacement d'Etablissements Scolaires, le plus souvent portés par les communes. Des aides financières régionales sont mobilisables depuis 2006 (études préalables, investissements, animation) Un réseau d'acteurs de l'écomobilité scolaire est animé par l'ARENE, l'ADEME et la Région afin de favoriser les échanges d'expériences et de bonnes pratiques. - Depuis le 1^{er} juillet 2010, les agents peuvent bénéficier d'une prise en charge de 50% de leur abonnement à un service public de location de vélos (ex : velib)
Présentation de l'action	
Objectifs	<p>La mise en œuvre d'un Plan de Déplacement d'Administration permettrait de limiter la part des émissions liées aux transports en favorisant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les déplacements domicile/travail aussi bien que professionnels via des modes de déplacement alternatifs à la voiture tels que les transports en commun ou le vélo ; - le covoiturage et/ou l'autopartage ; - la poursuite de la politique de rapprochement domicile/travail
Acteurs concernés	Tous les agents et élus régionaux
Description	<ul style="list-style-type: none"> - réduire les déplacements en avion au profit du train pour les petites et moyennes distances (en lien avec l'outil d'aide à la décision carbone) - diffuser toutes les informations relatives aux transports en commun sur l'intranet. - mettre en place des mesures incitatives au covoiturage - étudier la faisabilité d'un service d'auto-partage - aménager des parkings à vélo autour des bâtiments régionaux - optimiser la gestion du parc automobile - sensibiliser les agents et lycéens en proposant des formations à l'éco-conduite
Calendrier de l'action	

	Lancement en septembre 2012
--	-----------------------------

Action 4.: Une contribution climat énergie volontaire

Action 4	Une contribution climat énergie volontaire
<p>>> Innover en termes de mobilisation des financements dédiés aux changements climatiques en passant d'une logique de compensation totalement externalisée, vers une compensation largement internalisée.</p>	
<p>Enjeux</p>	<p>Le Conseil Régional d'Île-de-France a été la première institution régionale à prendre l'engagement de compenser ses émissions liées aux déplacements de ses élus et de ses agents dès 2008. Cette compensation doit s'étendre à l'ensemble des émissions identifiées dans le cadre du bilan carbone® patrimoine et service de l'institution comme le prévoit la délibération CR78-07.</p> <p>La compensation de l'intégralité des émissions entraînerait une dépense supplémentaire (6,7 M€ avec un prix de 15 €/tCO2) difficilement envisageable en période de contrainte financière. Par ailleurs, le financement de projets à l'international sur un budget additionnel enlève l'intérêt d'intégration de la question au quotidien dans les activités et la dimension pédagogique.</p> <p>Il est donc proposé d'adopter une approche différente par la mise en place d'un mécanisme essentiellement interne, une « contribution climat-énergie volontaire ». Chaque unité cotisant à hauteur de ses émissions constituant ainsi un fonds mobilisable sur des opérations de réduction des émissions internes.</p> <p>Une part des ressources mobilisées pourra continuer d'être orientée vers de la compensation externe.</p>
<p>Actions engagées</p>	<p>La compensation des émissions liées aux déplacements des élus et des agents dans le cadre des programmes de coopération décentralisée de la région :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme de développement du <i>biochar</i> en partenariat avec Pronatura au Mali pour un montant de 75 000€. - Programme de diffusion de fours améliorés au Cambodge porté par le Geres au Cambodge.
<p>Présentation de l'action</p>	
<p>Objectifs</p>	<p>L'objectif de cette action est d'expérimenter la mise en place d'une Contribution Climat Energie Volontaire (CCEV) pour favoriser l'investissement dans la réduction des émissions et l'adaptation en favorisant les choix plus soutenables à l'échelle du Conseil Régional.</p>
<p>Acteurs concernés</p>	<p>Les services du Conseil régional</p>
<p>Description</p>	<p>Adopter un dispositif cadre en Conseil régional répondant aux orientations suivantes sur la base de la délibération CR 78-07 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Généralisation de la compensation des émissions non réductibles à hauteur du bilan carbone®. • Allocation des fonds à la réduction des principaux gisements d'émission à savoir le patrimoine régional. Une partie de ce budget pourrait continuer d'être allouée à des opérations de solidarité internationale. • Le Conseil Régional engage dès l'automne 2011 une étude technique pour la mise en œuvre de ce dispositif en 2012 A l'occasion de la concertation menée pour l'élaboration du PRC plusieurs collectivités ont manifesté leur intérêt à suivre l'élaboration de ce nouvel outil. Ce processus pourra être mutualisé à l'échelle des collectivités franciliennes.

	<p>Au titre d'une compensation partielle pour les années 2011 et 2012, il sera budgété, à l'exemple des années 2009 et 2010, un fonds nécessaire à la compensation externe. La compensation se fera par le soutien à un ou plusieurs projets ayant un objectif de préservation de la biodiversité, de protection des populations autochtones et correspondant à une volonté politique exemplaire et symbolique comme Yasuni ITT.</p>
<i>Calendrier</i>	
	<p>Lancement d'une étude à l'automne, adoption du dispositif au premier semestre 2012, mise en œuvre sur le budget 2013.</p>

1.2. Les actions pour accompagner les acteurs territoriaux

Action 5.: Création et animation du Club climat

Action 5	Création et animation du Club climat
<p>>> Faire vivre la démarche partenariale de plan régional pour le climat et créer un espace de créativité pour favoriser l'émergence de projets et le partage d'expériences.</p>	
Enjeux	<p>Les objectifs de stabilisation du climat sont des enjeux de long terme ; la démarche régionale s'inscrit résolument dans la durée au-delà de l'adoption d'un premier plan d'actions. Le Plan Régional pour le Climat n'a de sens qu'à travers son inscription dans le temps et sa capacité à créer une dynamique collective sur l'enjeu climatique. Une telle dynamique a été créée à l'occasion des ateliers de concertation, et il convient de la maintenir.</p>
Actions engagées	<p>La région a lancé en octobre 2009 un processus de concertation qui s'est déroulé en trois phases. Une première phase a abouti à la publication d'un diagnostic partagé, le livre Vert, en juillet 2010. D'octobre 2010 à février 2011 la seconde phase a permis de réunir plus de 400 acteurs franciliens pour discuter de pistes d'actions regroupées dans le livre Blanc rendu public le 6 octobre 2010.</p>
<i>Présentation de l'action</i>	
Objectifs	<p>Entretien et développer la dynamique du PRC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approfondir et compléter les travaux du processus de concertation ; - Permettre l'émergence d'actions partenariales ; - Coordonner l'animation territoriale et mettre à disposition des outils, des méthodologies, partager l'information ; - Evaluer, mettre à jour, améliorer les mesures ; - Faire de la prospective technique et économique pour mieux accompagner les mesures d'atténuation et d'adaptation de demain.
Acteurs concernés	<p>Collectivités, élu-e-s régionaux, associations, partenaires sociaux, CESER</p>
Description	<p>Le club climat est une instance d'échanges et de suivi qui regroupe les acteurs publics et privés ayant un rôle dans la mise en œuvre d'actions concourant à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, notamment les porteurs de PCET.</p> <p>Il réunira tous les acteurs publics, associatifs et économiques qui souhaitent entrer dans la démarche du PRC, ainsi que des élus régionaux.</p> <p>Le club a pour vocation principale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de permettre aux acteurs franciliens de suivre la dynamique de mise en place du plan régional pour le climat et d'avoir une vision globale des projets, plans et initiatives engagées sur le territoire francilien - de les concerter sur la conduite des actions relatives à l'animation, l'accompagnement, et à l'amélioration des connaissances - de leur rendre compte des retours d'expériences des actions conduites dans le cadre du PRC et des autres plans - d'offrir un espace de rencontre pour les porteurs de projets pour faire émerger ou approfondir de nouvelles actions et identifier des besoins de recherche ou prospective.

<i>Calendrier</i>	
Calendrier	Le lancement du Club climat d'Île-de-France est envisagé à l'automne 2011.

Action 6. : Animation et accompagnement du territoire

Action 6	Animation et accompagnement du territoire
>> Mettre en place les outils, soutiens et relais nécessaires à la mobilisation des collectivités, notamment dans le cadre de l'élaboration des PCET franciliens.	
Enjeux	<p>De nombreuses initiatives émanent des collectivités franciliennes en matière d'appropriation des enjeux climatiques. Des réseaux thématiques traitent également de ces questions. L'information apparaît assez fragmentée et il est souvent difficile d'accéder à la somme de connaissances déjà disponibles.</p> <p>Les collectivités sont soumises par la loi Grenelle II à l'obligation d'élaborer un plan climat énergie territorial (PCET) d'ici fin 2012. Dans un souci d'efficacité et de bonne gestion des deniers publics, il paraît nécessaire de mettre à disposition des outils mutualisés et une capitalisation des données au niveau d'un outil comme le ROSE (Réseau Statistique des consommations et productions d'énergie et émissions de gaz à effet de serre associées en Ile-de-France).</p> <p>Les collectivités qui ont à réaliser un PCET s'engagent dans une démarche complexe qui présente des spécificités locales fortes. Des outils d'information et de sensibilisation sont indispensables au partage des enjeux pour faciliter la mise en place de telles démarches.</p> <p>Enfin, si certaines collectivités peuvent disposer de moyens d'expertise propres, toutes les collectivités franciliennes ne sont pas dans la même situation, et notamment les collectivités de moins de 50 000 habitants, qui, même si elles ne sont pas obligées par la loi de réaliser des PCET, ne doivent pas rester à l'écart de la dynamique.</p>
Actions engagées	<p><u>Pour ce qui concerne la connaissance et l'observation :</u></p> <p>En 2008, création du ROSE, Réseau Statistique des consommations et productions d'énergie et émissions de gaz à effet de serre associées en Ile-de-France. Le réseau, animé par l'ARENE, comprend déjà une quinzaine de membres.</p> <p>AIRPARIF réalise annuellement le bilan cadastral des émissions directes de GES en Île-de-France. Un bilan carbone® territorial a également été réalisé par l'IAU pour le compte de la Région.</p> <p>Une mission pour la territorialisation des bilans a été confiée à l'IAU et AIRPARIF par la Région la DRIEE et l'ADEME.</p> <p>Par ailleurs, différentes études co-pilotées par l'Etat, la Région et l'ADEME ont été lancées notamment dans le cadre de l'élaboration du Schéma régional climat-air-énergie (SRCAE). Elles apporteront des références indispensables sur les perspectives de développement des énergies renouvelables et le développement de l'efficacité énergétique.</p> <p><u>Pour ce qui concerne l'accompagnement et l'animation</u></p> <p>Plusieurs réseaux existent et traitent de sujets liés à la problématique énergétique et climatique de manière souvent spécifique (le ROSE déjà cité, le TEDDIF pour la mise en réseau des démarches de développement durable des collectivités, EKOPOLIS pour la constitution de références d'expériences sur</p>

	<p>l'aménagement et la construction durables, ...).</p> <p>Des formations sont mises en œuvre par l'ADEME, qui par ailleurs a lancé, en lien avec la Région, un appel à projets PCET pour les collectivités non obligées. La Région et l'ADEME soutiennent les espaces info énergie et les agences locales de l'énergie.</p> <p>Certains conseils généraux ont engagé à l'échelle départementale des actions d'animation et de partage d'expériences avec les collectivités obligées de leurs territoires.</p> <p>La Région est engagée dans le projet C-Change de lutte contre le changement climatique dans le cadre du programme européen Interreg IVB, aux côtés de partenaires européens. Ce programme centré notamment sur la sensibilisation et l'implication des populations soutient la mise en place de divers outils, dont un kit plan climat territorial qui a été diffusé à l'ensemble des obligés franciliens. Une opération auprès des lycéens est en cours sous le nom de LycéesC/4 en lien avec l'initiative Eco-Lycées.</p> <p>La Région soutient le réseau francilien de recherche sur le développement soutenable (R2DS) qui a lancé une collection intitulée « R2DS éclairages » à destination des décideurs publics et privés ainsi que des lycéens, associations, et d'une manière générale tous les publics intéressés par les questions environnementales et climatiques.</p>
<i>Présentation de l'action</i>	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Constituer un réseau d'acteurs pertinents sur les territoires pour relayer l'information et accompagner les collectivités. - Articuler les réseaux existants : réseaux formalisés du type ROSE, TEDDIF, TEE (territoires-emplois-environnement), PRO MOBILITE, et proposer des outils utilisables par chacun d'eux. - Mettre en réseau les différentes initiatives afin de réaliser des économies d'échelle et faciliter le partage d'expérience et l'enrichissement des outils - Mettre à disposition des outils sur différents médias: Internet, vidéo, exposition, formation et interventions
Acteurs concernés	Les collectivités obligées ou volontaires, les associations, les acteurs économiques et leurs représentants
Description	<p><u>Volet 1 : un rôle central de l'ARENE</u></p> <p>Depuis plusieurs années, l'ARENE joue un rôle important d'appui et de conseil en matière de promotion des démarches de développement durable, en particulier dans le secteur de l'énergie, L'ARENE a choisi de recentrer ses missions sur 3 axes principaux, dont le soutien et l'animation de la dynamique énergie climat sur le territoire francilien.</p> <p><u>Volet 2 : la défragmentation des compétences et l'information</u></p> <p>Des collectivités pilotes pourront être identifiées sur les thématiques qu'elles portent et les partager ou en assurer le développement. Ces dynamiques de réseaux doivent permettre la mise en valeur des initiatives capables de tirer les autres collectivités vers les meilleures pratiques.</p> <p><u>Volet 3 : Ces actions d'animation seront complétées par la création et la mise à disposition d'outils, ainsi que par la mise à disposition de résultats d'études.</u></p> <p>En premier lieu, la Région Île-de-France et la Direction régionale Île-de-France de</p>

	<p>l'ADEME proposent la réalisation d'un outil commun de comptabilisation des émissions indirectes de GES. La Région lancera également une étude sur les comportements de consommation des Franciliens pour compléter les lacunes actuelles sur ce qui représente une part considérable des émissions indirectes de GES et mettra à disposition les outils qu'elle réalise dans le cadre du programme Interreg 4B C-Change.</p>
<i>Calendrier</i>	
	<p>Certains outils et études sont en cours de réalisation, d'autres seront lancés à l'automne 2011. La mise en place de l'animation par l'ARENE se fera en lien avec le lancement du club climat.</p>

Action 7.: Soutenir des projets de recherche

Action 7	Soutenir des projets de recherche
<p>>> Soutenir des projets de recherche en lien avec les besoins de connaissances pour l'action climatique et améliorer la diffusion des résultats de la recherche auprès des acteurs territoriaux.</p>	
<p>Enjeux</p>	<p>La science et la recherche scientifique ont un rôle essentiel à jouer pour éclairer la décision publique en matière de lutte contre le changement climatique et d'adaptation, tant pour la compréhension des phénomènes physiques ou sociaux qu'en termes de prospective.</p> <p>La Région, de par les financements conséquents qu'elle consacre à la recherche scientifique dans tous les domaines, est en mesure d'apporter son soutien à des programmes de recherche novateurs sur le climat, dans plusieurs domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sciences de l'ingénieur : recherche de nouvelles sources d'énergie, efficacité énergétique (bâtiments, transports, industrie, ...) - climatologie : connaissance des phénomènes à l'œuvre et modélisation, avec un enjeu spécifique et une actualité riche sur les modèles climatiques et leur niveau de résolution - urbanisme: repenser les transports et d'une manière générale les dynamiques urbaines pour tendre vers des villes moins émettrices de CO2 - sciences humaines et sociales : économie du carbone, nouveaux indicateurs de croissance, outils de politique économique, ... <p>De nombreuses équipes franciliennes sont impliquées dans la recherche liée aux questions du climat, comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les climatologues de l'Institut Pierre Simon Laplace qui travaillent sur l'amélioration de la résolution des modèles climatiques pour atteindre le niveau régional, - les physiciens et chimistes de Polytechnique et de l'Ecole de Chimie de Paris qui développent les technologies couches minces photovoltaïques, - les ingénieurs de l'Ecole des Mines qui élaborent les logiciels pour faire le bilan énergétique d'un bâtiment ou des prototypes de pompes à chaleur, - les urbanistes de Marne la Vallée qui pensent les principes de la ville post-carbone - les économistes du CIREC qui étudient les marchés du carbone et les différents instruments de politique publique pour orienter les acteurs économiques
<p>Actions engagées</p>	<p>Financement de nombreuses équipes de recherche sur des projets en lien avec la thématique climat. Quelques exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intérêt et limites des assurances basées sur des indices météorologiques pour l'agriculture, dans un contexte de changement climatique - Impact des politiques de lutte contre le changement climatique sur la compétitivité de l'industrie - Planification et acceptabilité sociale de l'éolien en Ile-de-France (CIREC) - Stockage du carbone dans les sols agricoles (plaines de grande culture) (BIOEMCO) -- Indicateurs de sécheresse géotechnique et de sinistralité sécheresse pour l'Ile-de-France - Gestion de l'Assainissement de la Région Parisienne dans le Contexte du Changement Climatique (CEREVE) - Eco-innovation dans l'industrie automobile : modèles de gestion,

	<p>compétences et partenariats (France-Suède) - Conditions de mise en place d'une logistique coopérative pour réduire la congestion urbaine et les émissions (ENSMP)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conception intégrée de bâtiments à énergie positive - Analyse des besoins de confort thermique en été et en période de canicule (CEP) - Carbo-IDF : flux de carbone en Ile-de-France, les forêts absorbent-elles le CO2 émis par les franciliens ? - Séquestration géologique du CO2 (LSCE) - Utilisation de micro algues comme puits à CO2 (LGPM) - Les mobilités résidentielles des ménages périurbains face à la dépendance automobile - Environnement et transport urbain en Ile-de-France : Quantification des coûts externes de la pollution de l'air (LVMT) - Bilan des dispositifs publics conjoints d'accès à l'énergie et d'efficacité énergétique chez les consommateurs vulnérables de l'Île-de-France (UP11) - Prospective énergétique pour l'Ile-de-France (CMA) - Effets de complémentarité entre amélioration de la qualité de l'air à l'échelle régionale et engagements de Kyoto (CEREA)
<i>Présentation de l'action</i>	
Objectifs	Soutenir la recherche scientifique et contribuer à identifier et soumettre aux scientifiques les préoccupations des acteurs publics et privés franciliens liés au climat.
Acteurs concernés	Les réseaux de chercheurs franciliens
Description	Le Club Climat pourra identifier des thèmes apparaissant importants dans la perspective du changement climatique, qui seront soumis aux jurys des différents dispositifs de recherche de la Région et du conseil scientifique régional (CSR).
<i>Calendrier</i>	
	Chaque année, en novembre, proposition par le Club Climat de thèmes de recherche.

1.3. Les actions en matière d'atténuation

Chantier 1 : Réflexion et expérimentation autour de la mobilité contrainte

Chantier 1	Réflexion et expérimentation autour de la mobilité contrainte
<p>>> Engager la réflexion et des expérimentations sur la question des déplacements contraints domicile-travail et professionnels et réduire ainsi les émissions liés aux transports en Ile-de-France.</p>	
Enjeux	<p>Les transports de personnes sont, avec 29% du total tous secteurs, la première source d'émissions de gaz à effet de serre du territoire de l'Ile-de-France.</p> <p>Déplacements liés au travail</p> <ul style="list-style-type: none"> • En Ile-de-France, les déplacements domicile-travail représentent plus de 24% des déplacements des Franciliens. • 45% de ces déplacements domicile-travail sont réalisés en voiture. <p><u>Déplacements professionnels par voie terrestre (hors aérien)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • En Ile-de-France, les déplacements pour affaires professionnelles représentent 4,9% des déplacements réalisés par voie terrestre en 2008 (Source : Insee-SOeS, ENT D 2008). • 62,4% des déplacements pour affaires professionnelles en Ile-de-France intramuros sont effectués en voiture en 2008 – alors qu'en moyenne, tous motifs confondus, 43% des déplacements des franciliens sont effectués en voiture. • Les distances parcourues sont également importantes, avec en moyenne 7km parcourus par déplacement pour affaires professionnelles – soit plus que la moyenne de l'ensemble des déplacements qui s'établit à environ 5 km. <p>En moyenne, chaque Francilien passe 68 minutes par jour pour se rendre sur et revenir de son lieu de travail, soit 30 minutes de plus que le reste des Français. Cette perte supplémentaire de temps pour les Franciliens représente à l'échelle d'une année de l'ordre de 120 heures (5 jours pleins) de disponibilité en moins pour d'autres activités qu'elles soient sociales ou familiales.</p> <p>La réduction de ces temps de trajet passe bien entendu par l'amélioration des conditions de transports alternatifs à la voiture à moyen et long terme (politique transports), mais aussi par une réduction de la mobilité contrainte, notamment via les politiques régionales d'aménagement du territoire (dont le SDRIF) ou du logement.</p> <p>Le nécessaire rééquilibrage territorial des activités présent au cœur du SDRIF 2008 prendra cependant du temps. Intégrer des réflexions et expérimentations <i>via</i> les PDE élaborés en concertation avec les partenaires sociaux pour améliorer le quotidien dès aujourd'hui semble donc souhaitable.</p>
Actions engagées	<p>Depuis 2009, le dispositif PRO'MOBILITE auquel participe la Région Île-de-France prévoit une aide aux Plans de Déplacements d'Entreprise (PDE) de zone et PDE (30% des actifs sont concernés) interentreprises à plusieurs niveaux. Les premiers PDE franciliens ont été centrés sur le covoiturage, ce qui correspondait à la vision du Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France (PDUIF).</p> <p>Une politique régionale de soutien à l'aménagement et aux usages numériques a été lancée en 2001 puis réaffirmée en 2007. Certains dispositifs d'aide instaurés en</p>

	<p>2007 rendent possible le soutien à l'investissement en équipements de visioconférence, pour les TPE-PME, les établissements d'enseignement supérieur ou les CFA.</p> <p>L'ARENE participe à une expérimentation de bureaux partagés, à Fontainebleau.</p>
Présentation de l'action	
Objectifs	<p>L'aménagement du territoire et les politiques du logement constituent les moyens les plus durables de diminuer les déplacements contraints. Mobiliser ces politiques structurantes pour agir véritablement sur la demande de déplacements contraints constitue le premier objectif.</p> <p>Parallèlement, de nouveaux modes d'organisation peuvent être expérimentés, dans l'objectif de dégager des synergies (sociales, environnementales et économiques). La Région propose donc :</p> <p>1) D'expérimenter des espaces de travail partagés à proximité des lieux d'habitation, afin de permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - amélioration des conditions de travail et des conditions de vie par une réduction des besoins en déplacements contraints - meilleure conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle et meilleure considération du rythme de vie des salariés - réduction des émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements domicile-travail et diminution de la saturation des transports en commun aux heures de pointes <p>2) Faciliter le développement de dispositifs de visioconférence afin de réduire les besoins en déplacement professionnels, en particulier ceux de longue distance</p> <p>La région sera particulièrement attentive à ce que ces nouvelles pratiques contribuent à une véritable amélioration des conditions de travail pour les salariés.</p>
Acteurs concernés	Collectivités locales, associations, groupements d'entreprises dans le cadre de PDE, établissements publics de recherche et d'enseignement supérieur.
Description	<p>Dans chacun des cas proposés ici, il sera procédé à une évaluation, en association étroite avec les partenaires sociaux, des impacts de ces mesures afin de garantir que les gains environnementaux se font conjointement avec une amélioration des conditions de travail et de vie dans l'entreprise.</p> <p>1) Encourager l'émergence d'espaces de bureaux partagés</p> <p>Dans un premier temps des moyens d'études devront être mobilisés (renforcement de l'action sur PDE de la direction des transports) et mise en place d'une expérimentation pour mettre au point les modalités de développement de telles opérations et d'évaluation des impacts tant sur le plan environnemental que social. Il s'agit d'offrir aux salariés travaillant dans des entreprises éloignées de leur domicile, la possibilité de ne pas se rendre sur leur lieu de travail principal une ou plusieurs fois par semaine. Un tel projet nécessite une forte mobilisation des entreprises et une approche territoriale.</p> <p>2) Soutenir le développement des équipements en visio-conférence et outils de dématérialisation des échanges</p> <p>Les dispositifs de soutien à l'investissement dans les outils de visio-conférence et de dématérialisation des échanges seront maintenus et renforcés, notamment mais pas uniquement au travers de l'axe de mobilisation de la SRDEI « Aménagement numérique au service de la performance durable ». Ils feront l'objet d'une valorisation accrue afin de permettre leur mobilisation par les publics concernés.</p>
Calendrier	

	<p>2011 - Phase Amont : réalisation de l'étude ; lancement de l'expérimentation ; échanges avec les partenaires.</p> <p>2012 - Phase de mise en œuvre.</p>
--	--

Chantier 2 : Vers un transport durable de marchandises

Chantier 2	Vers un transport durable des marchandises
<p>>> Accompagner le doublement du tonnage de marchandise transporté par voie d'eau à l'horizon 2020.</p> <p>>> Développer le fret ferroviaire en améliorant les installations et les embranchements ferroviaires ; en développant des projets industriels et en accompagnant les projets de report modal.</p> <p>>> Réduire les émissions de gaz à effet de serre du dernier maillon de la chaîne logistique en Ile-de-France : la livraison aux clients.</p>	
Enjeux	<p>Le transport de marchandises représente environ 20 % de la circulation routière dans les agglomérations et sa part tend à augmenter. Le Grenelle de l'Environnement a fixé un objectif de croissance de la part du fret non routier de 25% sur la période 2009 – 2012 pour atteindre 25% de part de marché en 2022. Au niveau de l'Île-de-France , en supposant une répartition de l'accroissement du trafic non routier à part égale entre le fer et la voie d'eau, un tel objectif correspondrait à un doublement des tonnages à transporter par la voie d'eau (20 MT en 2008, 35 à 40 MT en 2022) et pour le mode ferroviaire, à un quasi triplement du trafic réalisé en 2008 (12 MT en 2008, 32 MT en 2022).</p> <p>Aujourd'hui le trafic fluvial en Ile-de-France représente 5,3% de part modale sur un trafic total de 256 MT. Les matériaux de construction, représentant 74% du trafic fluvial. Ce trafic se concentre essentiellement dans les ports urbains et plus particulièrement dans les ports de Paris (60 ports urbains) qui avec une emprise foncière très limitée représentent 80% du trafic fluvial francilien.</p> <p>L'augmentation du trafic fluvial en substitution du trafic routier implique un renforcement des infrastructures portuaires.</p> <p>Le fret ferroviaire a quant à lui vu sa situation se dégrader au profit de la route depuis 2003. Le trafic de fret ferroviaire en France a connu en effet une baisse continue, seule une marchandise sur dix est transportée par le rail, contre plus de huit sur dix par la route. Ce constat s'applique à l'Île-de-France où le fret ferroviaire réalise moins de 10% des échanges. Le transport combiné rail route a lui régressé de 3,8 MT en 2004 à 3,4 MT en 2008).</p> <p>Plusieurs raisons expliquent cette diminution : souplesse et réactivité du mode routier, l'évolution du tissu industriel français (avec un recul du volume des produits transportés traditionnellement par mode ferroviaire...), insuffisances du réseau lui-même... En particulier, les radiales qui convergent vers la grande ceinture sont saturées et en cas de concurrence, l'affectation des sillons s'effectue en faveur des trains de voyageurs et au détriment des trains de fret.</p> <p>Quant au transport combiné, l'Île de France compte 5 chantiers. Mais actuellement aucun ne peut accueillir des trains longs qui en constituent l'un des axes de redéveloppement.</p> <p>En cœur d'agglomération, de nombreuses contraintes pèsent sur les distributeurs. C'est dans ce périmètre que s'effectue pourtant l'essentiel des livraisons, maillon final représentant 20 % du coût total du transport de marchandises.</p> <p>Les destinataires principaux de ces livraisons dans les centres d'agglomération sont les commerçants et les artisans. Chez les petits commerçants, mais plus encore dans les commerces de plus grandes surfaces, l'augmentation du prix du foncier a eu pour effet de diminuer les quantités stockées afin de préserver les surfaces de vente proprement dites.</p>

	La conséquence directe est un besoin de livraisons plus fréquentes.
Actions engagées	<p>Transport fluvial</p> <p>Pour accompagner le développement du transport fluvial, plusieurs projets d'extension ou de création de nouveau terminaux à conteneurs sont en cours de réalisation ou à l'étude (Gennevilliers, Bonneuil, Limay, Evry, Montereau, Triel, Achères). A terme la capacité de ces terminaux fluviaux pourrait représenter 600 000 EVP.</p> <p>Adossé aux infrastructures existantes et aux nouvelles capacités en développement plusieurs projets de logistique urbaine visant à accroître l'offre de service fluvial en lien avec les secteurs de la grande distribution, de l'automobile, des messageries, de la restauration rapide, etc. sont également à l'étude.</p> <p>Logistique urbaine</p> <p>Les actions menées par les collectivités franciliennes dont celles issues du PDUIF 2000 concernent surtout la zone dense. Elles portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le développement des Espaces Logistiques Urbains (ELU), équipements destinés à recomposer les flux qui parcourent la ville par la mise en œuvre de points de ruptures de charges. • Le renforcement des critères environnementaux prévus par les règlements marchandises : ainsi, le règlement marchandises de la Ville de Paris prévoit un créneau horaire de circulation (17h-22h) réservé aux véhicules considérés comme les plus propres (véhicules électriques, gaz et hybrides, véhicules aux dernières normes Euro). • L'élaboration de Chartes de bonnes pratiques ou d'objectifs signées par les professionnels et institutions partenaires (Paris en 2006, Seine-Saint-Denis en cours). <p>Transport ferroviaire</p> <p>Plusieurs projets sont à l'étude parmi lesquels l'accroissement des capacités sur la ligne Paris –Rouen – Le Havre l'une des plus stratégiques pour l'Île-de-France .</p>
Présentation de l'action	
Objectifs	<p>Soutenir l'augmentation de la part de marché de la voie d'eau et du ferroviaire pour le transport de marchandises et des déchets en Ile-de-France</p> <p>L'Île-de-France , en association avec les 7 autres Régions du Bassin parisien, travaille à faire prendre en compte la problématique ferroviaire de cet espace du Nord Ouest européen dans la politique du Réseau Transeuropéen de Transport (RTE-T) de l'Union européenne.</p> <p>Un pilotage régional des actions d'optimisation de la logistique urbaine, passant par une mise en cohérence des réglementations existantes et une généralisation des bonnes pratiques déjà mises en place sur certaines collectivités du territoire régional.</p>
Acteurs concernés	Collectivités locales franciliennes, aménageurs, Ports de Paris, entreprises logistiques, affréteurs, Gros propriétaires fonciers, PME/PMI, Zone d'emplois à fort besoin en livraison, Grande distribution, Ratp, SNCF, RFF
Description	<p>Tout en s'inscrivant dans les orientations du projet de Schéma directeur adopté en 2008 et dans les actions envisagées dans le projet de PDU, plusieurs pistes sont explorées dans le cadre des processus de concertation en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mieux intégrer le volet fluvial dans les réflexions menées avec les départements ; - Aide aux infrastructures, équipements fluviaux et ferroviaires ; - accompagnement de programmes de formation à destination des professionnels

	<p>du transport;</p> <ul style="list-style-type: none"> - coopération avec les collectivités et les aménageurs sur de possibles évolutions réglementaires en matière de desserte de marchandises. - Réserver une place dans la ville à la logistique urbaine : <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer un critère « logistique urbaine » dans les opérations de renouvellement urbain. <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le système réglementaire et faire évoluer les habitudes : • Pilotage régional de la mise en cohérence des réglementations sur l'agglomération parisienne et de la grande couronne ; <p>Mutualiser pour optimiser</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réflexion sur l'idée de diagnostics logistiques de zones fortes consommatrices de livraisons ou de secteurs économiques pour trouver des solutions de mutualisation ; <p>Innover</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation de la Région aux études techniques et aux expérimentations <p>Les assises du fret permettront de faire émerger des réponses opérationnelles partagées aux enjeux identifiés dans l'objectif d'engager une dynamique régionale forte.</p>
<i>Calendrier</i>	
	Les assises du fret se tiennent en juin 2011.

Chantier 3 : Un impératif de solidarité : lutter contre la précarité énergétique

Chantier 3	Un impératif de solidarité : lutter contre la précarité énergétique
<p>>> Participer activement à la lutte contre la précarité énergétique en articulant prévention et accompagnement, investissement et dispositifs humains. Elaborer une stratégie régionale d'intervention efficace et complémentaire des dispositifs existant, notamment par la mise en réseau d'acteurs.</p>	
Enjeux	<p>D'après la loi Grenelle 2, « est en situation de précarité énergétique au titre de la présente loi une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ».</p> <p>Il n'existe pas de diagnostic régional de la précarité énergétique en Ile-de-France. Toutefois, plusieurs chiffres issus de l'enquête logement 2006 (IAU) apportent un premier éclairage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 330 000 ménages ont un taux d'effort énergétique supérieur à 10% (i.e. ils consacrent plus de 10% de leurs revenus aux dépenses énergétiques dans le logement), soit 7% de l'ensemble des ménages franciliens. • En maisons individuelles, ce taux monte à 11% des ménages (soit 150 500 ménages). Les ménages chauffés au fioul en maisons individuelle sont les plus touchés (cette situation en concerne 26%,) de même que les ménages de plus de 60 ans (25% d'entre eux) • En logements collectifs, 5% des ménages (soit 178 700 ménages) ont un taux d'effort énergétique supérieur à 10%.
Actions engagées	<p>Dans le cadre de sa politique en faveur du logement (délibération CR n°09-11 de février 2011), la Région :</p> <ul style="list-style-type: none"> - impose des normes énergétiques (BBC, BEPAS/BEPOS...) pour la construction de logements sociaux. Ces normes permettent de prévenir l'entrée en précarité énergétique des futurs occupants. - soutient la rénovation thermique des logements sociaux. - soutient financièrement le parc privé en difficultés (copropriétés labélisées en « difficultés » ou incluses dans une opération de rénovation de type OPAH). <p>Afin de permettre le développement de l'ingénierie sociale nécessaire à la lutte contre la précarité énergétique, la Région aide des opérateurs associatifs qui accompagnent des ménages dans le montage de dossiers de travaux par un financement forfaitaire pour chaque dossier.</p> <p>Dans le cadre de sa politique énergie-climat actuelle (délibération CR 55-10 du 1^{er} octobre 2010), la Région soutient financièrement des actions de lutte contre la précarité énergétique <i>via</i> des structures associatives et agences locales.</p>
Présentation de l'action	
Objectifs	<p>La Région affiche un triple objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réduire l'impact social du renchérissement de l'énergie, pour l'ensemble des Franciliens, propriétaires ou locataires, urbains ou ruraux - réduire l'impact pour les finances publiques du coût croissant des systèmes palliatifs aux impayés énergétiques (de types Fonds de Solidarité Logement, pour lesquels, à titre d'indication, le coût des impayés énergétiques s'élevaient à 2 millions d'euros en 2008 dans les trois

	<p>départements de la petite couronne).</p> <ul style="list-style-type: none"> - déclencher des co-bénéfices environnementaux (réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre) pouvant être substantiels <p>Afin de parvenir à ces objectifs, la Région souhaite :</p> <p>1) Améliorer la compréhension du phénomène de la précarité énergétique en Ile-de-France.</p> <p>2) Soutenir les efforts déjà engagés (cf. ci-dessus) et les accroître par le déploiement de moyens humains sur le terrain</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour faciliter le repérage par les acteurs spécialisés des ménages en situation de précarité énergétique ou approachante • pour prévenir la précarité énergétique et accompagner la sortie de précarité des ménages modestes <p>3) A moyen terme, accentuer la lutte contre la précarité énergétique en dessinant une stratégie d'intervention reposant sur les dispositifs existants et une analyse précise des besoins.</p>
<p>Acteurs concernés</p>	<p>Intervenants des différents secteurs d'intervention : secteur social ; de l'habitat ; de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ; de la santé.</p>
<p>Description</p>	<p><u>Volet 1 : réalisation d'un diagnostic régional sur la précarité énergétique</u></p> <p>Un diagnostic des initiatives franciliennes et des besoins des acteurs a été lancé par l'Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Energies (ARENE) fin 2010. Les résultats sont attendus mi-2011.</p> <p><u>Volet 2 : mobiliser des éco-compagnons et former les travailleurs sociaux</u></p> <p>Les ménages en situation de précarité énergétique sont rarement en mesure d'effectuer les démarches pour accéder aux dispositifs de soutien. Il apparaît nécessaire de développer les moyens humains disponibles sur le terrain pour aller au devant de ces ménages et pour assurer un accompagnement dans la durée.</p> <p><u>a) les éco-compagnons : des ressources humaines sur le terrain</u></p> <p>La Région Ile-de-France souhaite mobiliser des « éco-compagnons », <i>via</i> sa politique de citoyenneté, et a inscrit la précarité énergétique dans les 4 priorités de ce dispositif en cours d'élaboration.</p> <p><u>b) La région entend par ailleurs mobiliser ses politiques en faveur de la formation à destination des travailleurs sociaux et médico-sociaux.</u> Il s'agit de faciliter le « primo repérage » des ménages en situation de précarité et de permettre de leur apporter une première assistance.</p> <p><u>Volet 3 : Elaborer une stratégie de lutte contre la précarité énergétique</u></p> <p>Le phénomène de précarité énergétique est complexe puisqu'il est le résultat de la combinaison de différentes causes : problèmes sociaux (niveau de revenus, manque de connaissances, comportements inadaptés), problèmes techniques (état du logement et des équipements), problèmes énergétiques (prix de l'énergie), problèmes géographiques (dépendance à l'automobile)... En parallèle, il est nécessaire de souligner que des mesures de lutte contre la précarité énergétique sont en cours de développement, mais qu'elles le sont de manière hétérogène et encore insatisfaisante (problème des locataires par exemple). En conséquence, une analyse fine et partagée est nécessaire afin de répondre aux besoins réels, tout en considérant les dispositifs existants à compléter et à perfectionner ; le diagnostic régional (cf. volet 1) permettra de disposer d'une vision d'ensemble de la situation. La mise en réseau des acteurs de lutte contre la précarité énergétique sur le territoire francilien est une attente fortement exprimée lors de la concertation autour du PRC.</p>

Calendrier

2011 :

- Résultats du diagnostic et analyse
- Mise en place et déploiement des Eco-compagnons

2012 : élaboration d'une stratégie d'intervention.

Action 8.: Un nouvel outil régional innovant : la SEM Île-de-France Energies Nouvelles

Action 8	Un nouvel outil régional innovant : la SEM Île-de-France Energies Nouvelles
<p>>> Création d'une Société d'Economie Mixte (SEM) francilienne dédiée à la réhabilitation thermique du logement collectif (copropriétés et petits bailleurs sociaux), du patrimoine bâti des collectivités et à la production d'EnR visant à accélérer à la fois le rythme des réhabilitations thermiques performantes et celui de la valorisation du potentiel régional en énergies renouvelables (EnR).</p>	
Enjeux	<p>Les enjeux d'aujourd'hui ne sont plus l'électrification ou la création de réseaux de gaz mais la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables. L'offre privée – y compris en Partenariat Public Privé (PPP) - se porte naturellement vers les projets les plus rentables : solaire dans le sud, éolien sur les côtes et rénovation minimale (changement de fenêtres ou de chaudière...) rentabilisée en 5 ou 10 ans. Pour les projets plus ambitieux, les opérateurs demandent systématiquement des subventions puisque ces projets ne dégagent pas par eux-mêmes des rentabilités jugées satisfaisantes.</p> <p>Le secteur du bâtiment représentant 20% des émissions du territoire francilien constitue une cible prioritaire d'intervention pour l'atteinte de l'objectif régional.</p> <p>Par ailleurs, l'évolution à la hausse des prix des différentes énergies (électricité, gaz, fioul...) entraîne un alourdissement sans précédent des factures des Franciliennes et Franciliens avec l'aggravation de la précarité énergétique ainsi que des charges de fonctionnement pour le patrimoine des collectivités. En effet, si l'on ajoute aux consommations énergétiques des bâtiments l'éclairage public et les véhicules, la facture énergie des collectivités est de l'ordre de 50€ par an et par habitant.</p> <p>Les collectivités franciliennes largement engagées dans des démarches de développement durable et de mise en œuvre de Plans Climat-Energie Territoriaux (PCET) ont déjà mis en place de nombreuses démarches et outils mais force est de constater qu'aujourd'hui le rythme et l'ambition énergétique des rénovations thermiques engagées ou à venir sur le patrimoine bâti permettront difficilement d'atteindre les objectifs visés tandis que nombre de projets d'EnR butent sur des difficultés de financement et/ou de portage et d'accompagnement technique.</p> <p>Le projet de création d'un opérateur public « Ile-de-France Energies Nouvelles » (IDF-EN) dédié à l'accompagnement technique et financier des projets dans ces deux domaines a pour ambition de compléter et/ou de relayer les dispositifs d'intervention en place et de permettre une accélération du rythme d'exploitation des gisements d'économie d'énergie et de valorisation des énergies renouvelables.</p>
Actions engagées	<ul style="list-style-type: none"> - 2008-2010 : Participation de la Région à l'étude conduite par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) : « Utiliser le « Tiers Investissement » pour la rénovation thermique du patrimoine bâti français ». - Octobre 2010 à février 2011 « ateliers » du PRC : présentation du projet de SEM et échanges avec les acteurs de la concertation du livre blanc. - Décembre 2010 : Vote à l'occasion du budget 2011 de la Région de 15 millions d'euros de dotation au capital de la structure. - 16 Février 2011 : Echanges entre collectivités franciliennes sur le projet d'opérateur énergétique régional et sur les initiatives des acteurs du territoire. - Mai 2011 : Démarrage de la première étude préalable à la constitution de la SEM francilienne et constitution du comité de pilotage du projet composé de structures

	<p>pressenties pour devenir à termes partenaires de la société régionale et d'un comité technique groupe plus large composé à la fois d'acteurs franciliens spécialistes des questions énergétiques et de partenaires institutionnels nationaux et internationaux sur le volet économique du projet.</p>
Présentation de l'action	
Objectifs	<p>La création de l'opérateur Ile-de-France-Energies Nouvelles poursuit deux objectifs principaux :</p> <p>1/ Accélérer le rythme et le volume des investissements de réhabilitation thermique des bâtiments.</p> <p>2/ Stimuler les investissements en énergies renouvelables (chaleur et électricité verte).</p>
Acteurs concernés	<p>Les cibles prioritaires d'IDF-EN sont le logement collectif (copropriétés et petits bailleurs sociaux) et le patrimoine bâti des collectivités ainsi que les projets de production d'énergie électrique et thermique d'origine renouvelable des collectivités locales franciliennes et/ou de leurs partenaires (syndicats d'énergie...).</p>
Description	<p>L'action consiste à créer une Société d'Economie Mixte (SEM), dont la majorité du capital doit être composé de fonds publics apportés par la Région et d'autres collectivités territoriales franciliennes. La part privée de l'actionnariat de la SEM pourrait être représentée par des institutions financières dont les missions intègrent des objectifs sociaux et environnementaux cohérents avec les objectifs du développement durable.</p> <p>L'intérêt du statut de SEM réside dans le fait de pouvoir associer des financements privés à la poursuite d'objectifs publics, ce qui permet déjà d'obtenir un premier effet de levier pour la capitalisation de la SEM (un euro de capital public permet de mobiliser jusqu'à un euro de capital privé), tout en permettant à la Région et à ses partenaires publics d'en assurer la gouvernance.</p>
Calendrier	
	<ul style="list-style-type: none"> - Juillet 2011 : lancement d'une étude juridique et technique visant à définir la mise en œuvre concrète de la SEM francilienne. - Novembre 2011 : séance plénière du Conseil régional pour délibération sur la constitution de la SEM IDF-EN - 1er semestre 2012 : Constitution et déploiement progressif de la structure puis portage des premières opérations de réhabilitation et d'installation EnR.

Chantier 4 : Vers une refonte de la politique énergie-climat

Chantier 4	Vers une refonte de la politique énergie-climat
>> Un nouveau cadre d'intervention régional sur l'énergie doit être adopté à l'automne 2011. Basé sur les attentes exprimées durant la concertation il sera élaboré dans l'optique de favoriser de nouvelles modalités d'intervention et la mobilisation de nouveaux investissements et outils au service de l'efficacité énergétique et du développement des énergies renouvelables.	
Enjeux	<p>La situation énergétique de l'Île-de-France se caractérise par une très grande dépendance aux énergies non renouvelables. En effet, 94% de l'énergie finale consommée provient des énergies fossiles (pétrole, gaz et charbon) et de l'uranium. 51% de cette consommation est composée de produits pétroliers. Notons que ces ressources fossiles génèrent des dépenses considérables qui pourraient avoir des effets bien plus significatifs en termes d'emplois et de développement économique local si elles étaient investies sur notre territoire.</p> <p>L'Île-de-France est confrontée à la raréfaction et au renchérissement des énergies fossiles, au défi climatique, à l'insécurité d'approvisionnement, à l'accès aux services énergétiques de plus en plus difficile pour les plus pauvres. Ces enjeux sont à l'origine de la précarité énergétique dont on estime qu'elle affecte aujourd'hui 7% des ménages franciliens.</p> <p>Du fait de l'ensemble de ces contraintes, il apparaît essentiel de développer un système énergétique très efficace et intégrant le développement des énergies renouvelables. Face à ces enjeux, l'aide publique reposant sur des subventions ne peut être que transitoire car non pérenne et limitée en termes de capacité d'action. De nouveaux outils d'intervention doivent ainsi être proposés pour réussir l'atteinte du facteur 4.</p> <p>En particulier, concernant l'efficacité énergétique, une accélération des rénovations du bâtiment et la recherche de la performance maximale est nécessaire. On dénombre plus de 4,7 millions de résidences principales en Ile-de-France, dont un peu moins de 28% de maisons individuelles et 72% d'appartements. Le parc bâti est majoritairement ancien, avec 66 % des logements principaux construits avant 1975 (date de la première réglementation thermique). La rénovation thermique des logements est donc une priorité.</p> <p>La consommation d'électricité représente 4,8 Mtep, soit 20% de la consommation en énergie finale de la Région Ile-de-France. Il est essentiel de souligner qu'en France, le secteur résidentiel et tertiaire a la particularité d'avoir une consommation électrique très élevée, puisqu'elle est 34% supérieure à celle du même secteur en Allemagne ; de plus elle est en constante augmentation.</p> <p>Parallèlement au développement de l'efficacité, le potentiel de développement des énergies renouvelables est encore très important en Île-de-France. que ce soit pour les besoins de chauffage, d'eau chaude sanitaire ou de production d'électricité.</p>
Actions engagées	<p>Sur la période 2006-2011 plusieurs délibérations relatives à la politique de l'énergie, conduites en partenariat avec l'ADEME dans le cadre du CPER, ont été adoptées :</p> <ul style="list-style-type: none">- CR 44-06 : plan régional pour la maîtrise de l'énergie, le développement des énergies locales et renouvelables et la réduction de l'effet de serre dans l'habitat et le tertiaire (17/05/2006)- CR 37-08 : plan de relance de la géothermie en Ile-de-France dans l'habitat et le tertiaire sur la période de 2008-2013 (17/04/2008)- CR 64-08 : délibération visant à la simplification technique, financière et

	<p>administrative du dispositif d'aides aux particuliers (26/06/2008)</p> <ul style="list-style-type: none"> - CR 55-10 : délibération « énergie-climat » (1/10/2010) : incluant de nouvelles évolutions du dispositif prenant en compte notamment la qualité du bâti et le niveau de ressources des propriétaires particuliers. - CR 112-09 : appel à projet « Réhabilitation Durable » (26/11/2009) - CR 20-11 : appel à projet Réhabilitation Durable 2 (08/04/2011) <p>Résultats (période 2006-mars 2011) des délibérations CR 44-06, CR 37-08 et CR 55-10 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1300 opérations soutenues par la Région - 70 M€ de subventions régionales pour 300 M€ d'investissement - + de 130 000 tonnes de CO2 évitées / an <p>Résultats des appels à projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - BBC : 2 sessions ; 96 projets ont été désignés lauréats pour un montant total de subventions régionales de 4,4 M€ (montant complété à parité par l'ADEME) <p>Réhabilitation Durable : 11 lauréats ont été financés pour un montant total de subventions régionales de 1,7 M€ (montant complété à parité par l'ADEME)</p>
Présentation de l'action	
Objectifs	Sur la base des retours de la concertation et dans la perspective de la refonte de la politique énergie régionale, le PRC propose des axes de réflexion cohérents en vue d'une action forte en faveur du climat et de la réduction des vulnérabilités énergétiques.
Acteurs concernés	Collectivités, particuliers, bailleurs sociaux, associations, les ménages, les activités tertiaires, les TPE-PME-PMI et les entreprises intensives en électricité ...
Description	<p>Plusieurs <u>pistes de réflexion</u> identifiées au moment de l'adaptation de la politique énergie en septembre 2010 ou dans le processus d'élaboration du PRC sont proposées pour guider l'objectif de la refonte de la politique énergie à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquérir des références dans le domaine de la « Réhabilitation Durable » performante des bâtiments (poursuite de dispositif existant) - Valorisation des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) relatifs à des opérations soutenues par la Région - Appel à projets « Conseil en Énergie Partagé » CEP à destination des collectivités de moins de 10 000 habitants principalement situées en grande couronne. - Maîtrise de l'énergie en maison individuelle - Maîtrise des consommations d'électricité spécifique - Création de nouveaux outils destinés à la MDE et au développement des énergies locales et renouvelables <p>Ces six pistes de réflexion sont proposées en cohérence avec les engagements de la mandature, les attentes du territoire et les dispositifs déjà en cours. Il s'agit d'amorcer la concertation préalable à la refonte de la politique énergie à venir.</p>
Calendrier	
	Une délibération cadre de refonte de la politique énergétique régionale est prévue à l'automne 2011.

Action 9.: Le paquet climat agricole

Action 9	Le paquet climat agricole
>> Un ensemble de mesures reprenant des actions existantes et des mesures nouvelles pour mobiliser le secteur agricole sur les enjeux du climat.	
Enjeux	<p>Le territoire régional comprend 51% d'espaces agricoles et 24% d'espaces forestiers, soit pratiquement les mêmes proportions que la moyenne nationale pour la première région urbaine de France. Cette surface diminue cependant régulièrement du fait de la forte pression de l'urbanisation.</p> <p>L'Île-de-France compte environ 5 000 exploitations agricoles, les trois quarts en grandes cultures (céréales, oléo protéagineux, betteraves), et une activité d'élevage réduite (536 exploitations).</p> <p>L'agriculture représente, directement et indirectement environ 150 000 emplois en Île-de-France, dont 9 000 emplois directs (exploitants agricoles).</p> <p>En termes d'émissions de gaz à effet de serre, celles liées au secteur agricole s'élèvent à 3,6 millions Tonnes éq. CO2 par an (périmètre bilan carbone®, activités des Franciliens). Il faut également ajouter à ce total 2,7 millions de tonnes éq CO2 pour tenir compte des émissions liées au travail des terres arables par libération du carbone stocké dans les sols (méthodologie GIEC pour l'évaluation de l'impact de l'usage de sols). Inversement, un travail est actuellement mené par AIRPARIF pour évaluer les puits de carbone que représentent les surfaces boisées.</p> <p>En ordre de grandeur, environ 50% des émissions du secteur agricole sont d'origine énergétique (consommations des bâtiments et des machines agricoles). La seconde moitié est liée à l'utilisation d'engrais pour les cultures, la fermentation entérique des élevages.</p> <p>De nombreuses incertitudes méthodologiques pèsent néanmoins sur la quantification des émissions agricoles et notamment l'émission de protoxyde d'azote (N2O) au niveau des terres arables.</p> <p>En termes énergétique, avec à peine 0,1 Mtep comptabilisées dans le tableau de bord de l'énergie en Île-de-France, l'agriculture ne représente que 0,4% du bilan énergétique régional (principalement des produits pétroliers). A contrario, l'agriculture représente aussi un potentiel énergétique (méthanisation, biogaz) et de production de matériaux.</p>
Actions engagées	<p>En direction du secteur de l'agriculture, les objectifs et orientations de la politique régionale en Île-de-France portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'agriculture biologique :- Les systèmes de production intégrés :- L'agriculture de proximité : <p>D'autres dispositifs de soutien à une agriculture durable (éco-conditionnalité des aides , cofinancement de diagnostics environnementaux) sont proposés par les Parcs Naturels Régionaux.</p> <ul style="list-style-type: none">- Le financement de projets agricoles, notamment par le biais d'appel à projets. Par exemple, le dispositif PRAIRIE de la Région Île-de-France, appel à projets territoriaux, vise à répondre à des problèmes locaux de qualité de l'environnement ciblés sur l'amélioration de la qualité des eaux, des sols (et donc le stockage de carbone organique), de maintien de la biodiversité ou du paysage.

Présentation de l'action	
Objectifs	<p>Les objectifs du plan climat pour le secteur agricole sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réduire les consommations d'énergie et développer le recours aux énergies renouvelables ; - développer des pratiques et itinéraires techniques moins émetteurs de gaz à effet de serre ; - développer les filières courtes de proximité, notamment pour une réduction des besoins en transports ; - valoriser la biomasse agricole ;
Acteurs concernés	Exploitants agricoles
Description	<p>Afin de capitaliser, les dispositifs existants seront renforcés sur leur volet « climat-énergie » ; deux actions spécifiques nouvelles seront initiées :</p> <p>Réduire les consommations d'énergie et développer le recours aux énergies renouvelables en ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diminuant les consommations de fioul du parc de tracteurs et autres équipements, par la mise en place de conventions avec les organismes de développement agricole pour les réglages des engins agricoles (initiative du PRC). - Améliorant l'efficacité énergétique des bâtiments agricoles, en particulier les serres existantes et neuves, les bâtiments de stockage et d'élevage. Soutiens aux diagnostics et aux investissements dans les énergies renouvelables sur les exploitations. Les aides PREVAIR ou PRIMHEUR aux investissements pourront évoluer en ce sens (renforcement des dispositifs existants). <p>Ces différentes actions seront conduites en intégrant l'objectif de maîtrise et réduction des consommations d'eau, en lien avec les actions d'adaptation</p>
Calendrier	
	Application dès 2011

Action 10.: Conseiller les TPE-PME dans le domaine de l'énergie et du climat

Action 10	Conseiller les TPE-PME dans le domaine de l'énergie et du climat
>> Proposer un accompagnement spécifique aux TPE et PME dans les zones d'activités vers la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre.	
Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> D'après l'évaluation réalisée dans le cadre du Bilan carbone® du territoire, le secteur tertiaire (public et privé) est source de 9,5 millions de tonnes équivalent CO2, soit 12% des émissions totales des franciliens et des activités du territoire. L'industrie en Île-de-France émet près de 11 000 ktéqCO2, soit 14% des émissions associées aux Franciliens et aux activités du territoire.
Actions engagées	<p>En Ile-de-France, en matière de conseil aux entreprises sur les thématiques environnementales, on remarque qu'il existe une diversité d'intervenants : CCI/CRCI, CMA, agences locales de l'énergie, fonds départementaux, PNR, syndicats patronaux, les fédérations professionnelles... Les dispositifs existants ont des échelles d'intervention différentes : (i) celle de l'entreprise, (ii) celle du secteur d'activité, (iii) celle d'une zone géographique (zones d'activités...).</p> <p>Les retours d'expériences indiquent que les demandes spontanées des entreprises sont rares, sur les questions environnementales en général et <i>a fortiori</i> sur les questions énergétiques.</p>
Présentation de l'action	
Objectifs	<ol style="list-style-type: none"> Mutualiser, à l'échelle régionale, un travail de veille et d'information générale des entreprises. Donner les moyens aux artisans et petites entreprises regroupés sur les ZAE de réduire leurs consommations d'énergie, d'eau et de déchets.
Acteurs concernés	TPE et PME, tous secteurs d'activités (agricole, industriel, tertiaire).
Description	<p><u>Volet 1 : information des entreprises à l'échelle régionale</u></p> <p>D'une part la dimension énergie-climat sera intégrée dans le dispositif « Paris Région Entreprises », d'autre part, les informations utiles aux entreprises seront regroupées et mises à disposition.</p> <p><u>Volet 2 : conseillers en gestion de flux en ZAE</u></p> <p>Soutien partagé ADEME-Région à la création de postes de « conseillers en gestion de flux » (énergie, matières) à l'échelle des zones d'activités économiques (ZAE), en particulier lorsque les entreprises d'une même ZAE sont regroupées en association. Le conseiller est alors mutualisé entre les entreprises de la ZAE. Les économies générées peuvent permettre à terme l'auto-financement total ou partiel du poste. Ce dispositif pourra éventuellement être articulé avec celui des Conseillers en Energie Partagés (Cf. Chantier 4).</p> <p><i>Champ d'intervention</i> - Le conseiller interviendra principalement dans les domaines de gestion des flux (eau, déchets, énergie). Il interviendra sur les process, les bâtiments et équipements, les déplacements, les transports de marchandises. L'accompagnement dans le temps, sur la durée du projet de l'entreprise, est</p>

	<p>indispensable : au-delà du pré-diagnostic et des premiers conseils au montage financier, les conseillers doivent pouvoir rester disponibles pour suivre l'évolution du projet et sa réalisation.</p> <p>Forme de l'aide régionale -</p> <p>La mise en place de cette action pourrait passer par un appel à projet conjoint avec l'ADEME auprès des territoires, pour mettre en place un dispositif d'accompagnement des entreprises dans les zones d'activités.</p> <p>Cette intervention vient en compléments du dispositif prévu par la Stratégie Régionale de Développement Economique et d'innovation (SRDEI) « Paris Région Entreprises ».</p> <p>Les actions découlant de ces démarches seront éligibles aux dispositifs existants de développement économique, de l'ADEME et d'Oséo.</p> <p>Dans le cadre de sa politique de critérisation, la Région pourra privilégier une orientation des aides à des ZAE particulièrement exemplaires en termes d'éco-activités ou d'exemplarité sociale.</p>
Calendrier	
	2012 : lancement du 1er appel à projet et campagne d'information.

Chantier 5 : Analyse et prospective pour le secteur du tourisme en Île-de-France

Chantier 5	Analyse et prospective pour le secteur du tourisme en Île-de-France
>> Analyser l'impact du secteur du tourisme, anticiper les conséquences pour le secteur de la hausse du coût de l'énergie, concilier tourisme et lutte contre les changements climatiques.	
Enjeux	<p>Le tourisme est un enjeu économique important avec 10% du PIB régional, 600 000 emplois directs et indirects. Il contribue très largement au rayonnement international de la région avec près de 32 millions de visiteurs par an. Mais ce poids économique considérable fait en même temps de ce secteur l'un des principaux émetteurs de gaz à effet de serre en Île-de-France et l'un des plus vulnérables aux crises énergétiques.</p> <p>Une première analyse du bilan carbone® des visiteurs (périmètre le plus large), en cumulant les émissions directes et indirectes, fait apparaître une contribution de 42 MteqCO2/an soit près de 35% du total. A lui seul, le secteur aérien représente 35 MteqCO2/an soit près de 29% du bilan global des émissions d'Île-de-France.</p> <p>Le poids de ce secteur a donc une importance majeure pour l'Île-de-France. Il est donc nécessaire de mieux appréhender les enjeux et envisager les évolutions du secteur au regard des scénarii de changement climatique et de l'évolution à la hausse des cours de l'énergie.</p> <p>Aussi, une étude de prospective à l'horizon 2050 permettrait d'identifier des actions concrètes visant à la fois la diminution des émissions et des scénarii pour concilier tourisme et lutte contre les changements climatiques.</p> <p>Dans le cadre des Etats Généraux de la Conversion Ecologique et Sociale, le tourisme est l'un des cinq secteurs qui fera l'objet d'une réflexion approfondie. Le travail enclenché dans le cadre de ce Plan sera donc utile pour amorcer les travaux.</p>
Actions engagées	<ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre du bilan carbone® patrimoine et services de la Région, il a été étudié l'impact des bases de loisirs franciliennes. - Une étude sur les cafés, hôtels et restaurants, est menée par l'ARENE - Bilan carbone® réalisé par un certain nombre d'acteurs touristiques à PIDF : Club des grands hôtels et palaces parisiens (lancement en mars 2010), le Solar hôtel, le musée du quai Branly, VIPARIS (calculateur de l'empreinte carbone des événements), etc. - Bilan carbone® réalisé par d'autres destinations touristiques : Rhône-Alpes Tourisme (pour l'instant qu'une ébauche), Nice, les stations de montagne, la Baie de Somme
Présentation de l'action	
Objectifs	L'objectif est de mener une étude comportant un bilan énergétique et un bilan carbone® du secteur prenant en compte l'ensemble de l'activité (déplacements, hébergements, consommation). Sur la base de ces bilans une mise en perspective de l'évolution du secteur au regard de sa dépendance aux énergies fossiles, de l'évolution du climat et des prix de l'énergie doit permettre concilier son développement avec la transition écologique et sociale.
Acteurs concernés	L'ensemble des professionnels du tourisme Les visiteurs

<p>Description</p>	<p>Une réflexion prospective sur l'avenir du secteur touristique à Paris Ile-de-France, en tenant compte, de la vulnérabilité au changement climatique et à la dépendance des énergies fossiles et fissiles dans un contexte d'évolution à la hausse des cours.</p> <p>Ces travaux se composent de deux volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation des bilans : un bilan carbone® et un bilan énergétique : - le bilan carbone® permet d'identifier les sources d'émission directes et indirectes ; il permet également de déterminer avec précision ce sur quoi repose l'activité, qui est responsable de chaque domaine, dans quelle proportion et sur quel poste on peut intervenir afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre ; - le bilan énergétique, établi en parallèle, propose une approche à dimension plus économique qui permet de mettre en évidence les incidences du renchérissement de l'énergie sur le secteur sur la base de l'identification des consommations. <p>Ces travaux devront être réalisés en lien avec l'ADEME et l'ARENE qui lancent une étude spécifique sur les cafés restaurants ainsi que l'Agence Parisienne du Climat.</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en perspective s'appuie sur l'établissement d'un scénario dit de référence qui intègre des scénarii d'évolution basés sur des prix de l'énergie et de l'augmentation des aléas climatiques. Cette référence permettra d'établir des scénarii d'action de réduction de ces vulnérabilités énergétiques et climatiques et d'en mesurer le coût bénéfice.
<p>Calendrier</p>	
	<p>Cette étude est inscrite au programme de travail 2011 du CRT.</p>

Action 11.: Favoriser la diffusion de l'innovation en faveur du climat

Action 11	Favoriser la diffusion de l'innovation en faveur du climat
>> Favoriser la Recherche & Développement & Innovation des PME franciliennes sur la mobilité, la sobriété de la consommation des ressources et sur la santé et le mieux vivre.	
Enjeux	<p>En articulation avec la SRDEI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - favoriser auprès des territoires franciliens, des PME et des académiques, l'émergence, la promotion, l'intégration et la diffusion de services, technologies et pratiques innovants qui répondent aux enjeux climatiques de la Région, - organiser l'expérimentation de ces innovations <i>in situ</i> sur les territoires franciliens, - stimuler la diffusion de ces innovations dans la politique d'achat de la Région (en lien avec le Small Business Act), - promouvoir ces innovations auprès du public et des professionnels (aspect pédagogique important), en lien avec les organisations professionnelles.
Actions engagées	<ul style="list-style-type: none"> - Le lancement d'un appel à projets R&D&I auprès des PME franciliennes sur « le design et les énergies renouvelables » et - Le financement de projets de R&D&I des entreprises : projets individuels (dispositif Aide à l'Innovation responsable), projets collaboratifs sur des thématiques telles que la ville durable, les smart grids, les véhicules (automobile et avion) électriques, les bâtiments à énergie positive, le photovoltaïque, les énergies renouvelables en général, la réduction des consommations énergétiques...
Présentation de l'action	
Objectifs	Stimuler l'innovation des PME et contribuer à permettre la diffusion rapide des technologies et leur appropriation par les entreprises, le grand public et par les professionnels en lien avec la SRDEI.
Acteurs concernés	Les entreprises et laboratoires franciliens
Description	<p>Sur identification des acteurs du PRC de thématiques et sujets et en cohérence avec les axes développés par la SRDEI, lancements d'appels à projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour mettre en place des projets de R&D&I via le Fonds régional pour l'Innovation, via les pôles de compétitivité, via les AAP « expérimentations, prototypes et démonstrateurs » - pour tester <i>in situ</i> ces projets en lien avec des territoires identifiés et le Laboratoire Paris Région Innovation
Calendrier	
	Poursuivre les actions engagées et lancer de nouveaux appels à projets à compter de 2011, en lien avec les thématiques inscrites dans la Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation

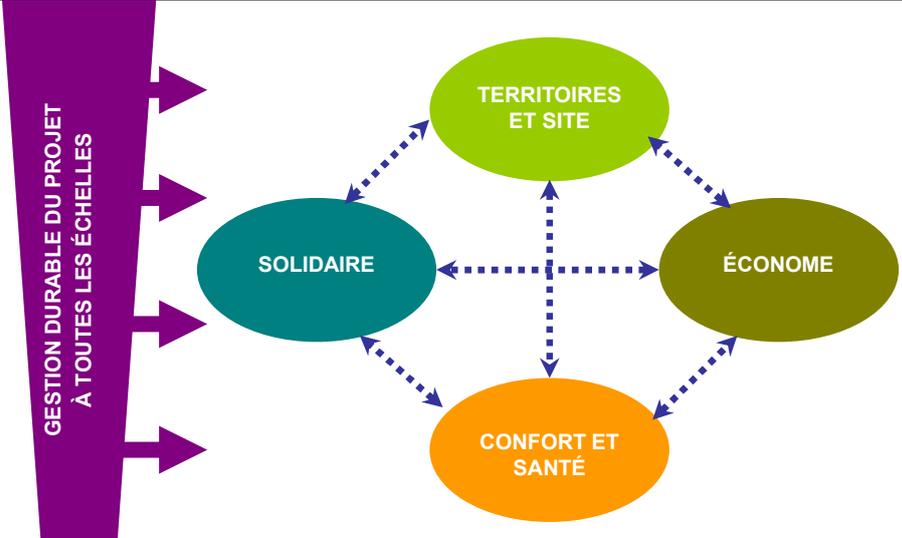
Action 12.: Promotion de filière de matériaux de construction locaux et renouvelables

Action 12	Promotion de filière de matériaux de construction locaux et renouvelables
>> Développer l'utilisation des matériaux de construction locaux et renouvelables (Eco-matériaux) en Ile-de-France.	
Enjeux	Les éco-matériaux peuvent jouer un rôle important dans l'effort de réhabilitation du secteur du bâtiment en réduisant ses émissions par l'amélioration des performances thermiques et en limitant l'énergie et le carbone contenu. Il est nécessaire de penser les constructions sur l'ensemble de leur cycle de vie (construction, déconstruction, réemploi ou recyclage).
Actions engagées	<p>Plusieurs schémas et dispositifs régionaux ont mis en place des premières actions dans ce domaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⤴ Le schéma régional de développement économique insiste sur le développement de ces nouvelles filières (éco-matériaux, éco-innovation...) ⤴ les Contrats Régionaux d'Engagement Professionnel (CREP) relatif aux métiers de l'environnement qui concernent en particulier les acteurs de la filière construction ⤴ l'utilisation de ces matériaux dans la construction des lycées franciliens ⤴ le soutien au développement de filières non alimentaires en agriculture : soutien à diverses expérimentations entre 2007 et 2013 (CR17-07 du 1er Février 2007 et CP07-1045 du 17 novembre 2007) ou aux investissements en faveur de la production et la transformation de biomasse à la ferme (dispositif PREVAIR mentionné dans la délibération CP 08-361) ⤴ le soutien aux projets de territoires tournés vers les filières éco-matériaux : dispositif PDELc sur « Eco-vallée de la Marne » (Nord Seine et Marne) et PNR du Gâtinais. ⤴ Le soutien à l'interprofession de la filière forêt-bois (Francilbois) pour l'animation du réseau d'entreprises « qualité bois-construction » sur les années 2009 et 2010. ⤴ Réflexion régionale préalable aux Schémas départementaux des carrières, les schémas départementaux des carrières, en cours de révision selon un cadrage régional effectué par la DRIEE, visent à poursuivre les efforts de substitution des granulats alluvionnaires. ⤴ le futur plan régional de prévention et de gestion des déchets de chantier (PREDEC) fixera des objectifs de recyclage des déchets issus de la déconstruction, qui impacteront la production de granulats recyclés.
Présentation de l'action	
Objectifs	<ol style="list-style-type: none"> 1) Identifier et résoudre les obstacles technico-administratifs qui handicapent encore le développement des éco-matériaux et leur diffusion à grande échelle. 2) maintenir / redévelopper le transport de matériaux alternatif par voie d'eau et par fer : maintenir les sites fluviaux, les installations terminales embranchées ... Une attention particulière sera apportée au développement des circuits d'approvisionnement ou de mise en œuvre courts. 3) développer des filières telles que le bois construction, les matériaux renouvelables isolants ou de construction (paille, chanvre, laine de bois...) et

	granulats recyclés par exemple, notamment par une mobilisation des marchés publics à venir.
Acteurs concernés	Entreprises, collectivités, régions, professions et interprofessions, laboratoires de recherche.
Description	<p>Pour ce qui concerne l'identification et la résolution des obstacles technico-administratifs, une étude stratégique pourra les inventorier puis apporter des réponses concrètes et concertées pour les dépasser.</p> <p>Plusieurs groupes de travail se réuniront afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▲ élaborer une définition commune des éco-matériaux pour l'Ile-de-France ; ▲ analyser le développement des filières : identifier le stade de développement, les besoins et les réponses proposées depuis l'appui au démarrage, au passage à une production de masse ou encore pour consolider une filière ; ▲ élaborer une charte interrégionale d'approvisionnement en matériaux ; <p>L'ARENE a inscrit dans son programme de travail 2011 la réalisation d'une étude sur les potentiels de ces éco-matériaux. Ces travaux devront se faire en coordination avec l'ensemble des acteurs, de la production de matière première au recyclage des déchets de chantier.</p>
<i>Calendrier</i>	
	2011-2013

Action 13.: Mise en application du Référentiel Aménagement Construction Durable de l'Agenda21

<p>Action 13</p>	<p>MISE EN APPLICATION DU REFERENTIEL AMENAGEMENT CONSTRUCTION DURABLES DE L'AGENDA 21</p>
<p>>> Réduire les émissions dans le domaine de la construction et de l'aménagement.</p>	
<p>Enjeux</p>	<p>Dans une vision cadastrale, le secteur bâti (résidentiel + tertiaire) est le premier poste d'émissions de gaz à effet de serre avec 35 % des émissions régionales. Les émissions sur le territoire liées au transport de personnes et de marchandises représentent quant à elles 30% des émissions régionales.</p> <p>Ainsi toute action embrassant en parallèle la construction et l'aménagement durables contribue fortement aux objectifs d'atténuation des émissions de GES et d'adaptation. Les orientations du référentiel les plus en lien avec le climat tant sur l'atténuation que l'adaptation portent sur l'intégration des déplacements au cœur du projet, l'adaptation de la ville aux chaleurs urbaines, l'efficacité et la sobriété énergétique, l'économie en énergie, la limitation de la consommation d'espaces, la réflexion globale « bas carbone » des matériaux de construction et de réhabilitation, la gestion de l'eau, la prise en compte des risques.</p> <p>Le budget d'investissement 2011 consacré par la Région à la construction et l'aménagement, en tant que maître d'ouvrage ou financeur, est supérieur à 1,5 milliards d'euros et met en jeu une trentaine de délibérations cadres existantes. L'impact d'un document d'orientation sur cette thématique est déterminant pour l'évolution du secteur d'activité et de ses acteurs.</p>
<p>Actions engagées</p>	<p>Un référentiel Aménagement Construction Durable a été élaboré dans le cadre des plans d'actions Exemplarité 2010 et 2011 de l'Agenda 21 du conseil régional. Son élaboration a été co-pilotée par les unités Aménagement durable et Lycées dans le cadre d'un comité de pilotage réunissant 16 directions et des organismes associés. Elle s'est appuyée sur des documents de cadrage existant des directions et partenaires concernés et notamment sur ceux des lycées via le cadrage du programme environnemental-Construction et rénovation des EPLE de la Région Île-de-France mais aussi sur le cahier des charges environnemental régional applicable aux établissements sociaux, médico-sociaux et de santé.</p> <p>Il définit les attendus pour des opérations de construction et d'aménagement, menées avec des objectifs de développement durable, par la Région en tant que maître d'ouvrage ou financeur. Il constitue une application concrète du référentiel de l'Eco-Région. Il a été pensé de façon à répondre aux préoccupations des utilisateurs en leur proposant une structure simple pour en faciliter la lecture, la compréhension et son utilisation.</p> <p>5 axes ont été définis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4 axes articulant les différentes dimensions de la performance des opérations, • 1 axe transversal consacré au management des opérations, sur toute leur durée de vie.

	 <p>Le référentiel aménagement et construction durable est un document, à caractère évolutif et donc appelé à être actualisé périodiquement (document général et documents sectoriels) en fonction des retours d'expériences et des évolutions législatives et techniques.</p> <p>L'utilisation du référentiel nécessite un accompagnement. Dans le cadre de l'Agenda 21, des formations dédiées à l'aménagement et la construction durable seront organisées.</p>
--	--

Présentation de l'action

<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter un socle commun à l'action régionale pour les projets d'aménagement et de construction portés par la Région en tant que maître d'ouvrage ou financeur • Intégrer les objectifs de l'Eco-Région dans les projets avec pédagogie vis-à-vis des acteurs • Donner une lisibilité aux partenaires et les fédérer autour de sa mise en œuvre (formation, innovation, filière bâtiment, bois, éco-métiers...) • Informer et partager avec les acteurs <p>Il a pour rôle de donner les lignes directrices de la construction et l'aménagement durable au niveau régional, et de formaliser un questionnement et des exigences :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Guide à usage interne et externe pour les unités Région et pour les porteurs de projet : suivi de projet et évaluation, à toutes les phases du projet (programmation, conception, réalisation et exploitation) • Aide à la définition des critères d'éligibilité, d'éco-conditionnalités, et/ou de bonification des projets • Organiser le suivi et un échange d'expériences, sur la base d'une structure commune partagée entre les différentes unités
<p>Acteurs concernés</p>	<p>Directions de la Région concernées par l'aménagement et la construction durable en tant que maître d'ouvrage ou en tant que financeur au sein des unités suivantes : Lycées, Développement, Aménagement Durable, Environnement, Société, Patrimoine et Moyens Généraux, Ressources humaines</p> <p>Collectivités partenaires de l'expérimentation</p>
<p>Description</p>	<p>La mise en application progressive du référentiel aménagement construction durable sur le patrimoine régional et son expérimentation sur des opérations financées seront réalisées de manière progressive :</p> <p>-Région Maître d'ouvrage</p> <ul style="list-style-type: none"> • De nombreuses orientations du référentiel sont déjà déclinées pour les

	<p>opérations de construction et restructuration de lycées via le document sectoriel « cadrage environnemental du programme ». L'ensemble des orientations sera intégré à l'occasion de l'actualisation de ce document.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il est proposé de l'appliquer sur le secteur de l'apprentissage et des bases de plein air et de loisirs à maîtrise d'ouvrage régionale, avec une première déclinaison opérationnelle sur le programme de développement du site sportif de l'Ile de Vaires. <p>-Région Financier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - expérimentation avec des collectivités ou secteurs volontaires ; - introduction dans le cadre de la critérisation des interventions. <p>L'articulation avec les collectivités et les professionnels du bâtiment et de l'aménagement est également prévue dans le cadre de l'Agenda 21.</p>
<i>Calendrier</i>	
	2011-2012

Action 14.: Création d'un réseau francilien des achats publics durables

Action 14	Création d'un réseau francilien des achats publics durables
>> Rendre la commande publique des administrations d'Île-de-France exemplaire au point de vue social et environnemental.	
Enjeux	Agir sur la commande publique revient à intervenir sur les émissions de gaz à effet de serre de l'ensemble des secteurs émetteurs : le bâtiment tertiaire (12% des émissions totales), le transport de marchandises (19%), le transport de personnes (29%), l'industrie (14%), l'agriculture (5%), les déchets (2%), ainsi que sur les émissions contenues dans les produits consommés.
Actions engagées	<p>Il n'existe actuellement pas d'échanges régionaux sur cette thématique qui permettraient de diffuser les bonnes pratiques des administrations. Un groupe de collectivités pilotes avait été mis en place par l'ARENE de 2004 à 2006 sur la thématique plus large des achats publics responsables (incluant les thématiques sociales : insertion, etc.). Le soutien juridique et méthodologique apporté par l'ARENE avec l'aide d'un bureau d'études spécialisé avait permis d'aboutir à la publication de guides méthodologiques et de fiches produits en 2005-2006.</p> <p>Dans le cadre de l'agenda 21, un guide éco responsable de la commande publique régionale a été élaboré au sein de la Région, avec plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sécuriser juridiquement le recours aux clauses de développement durable, ce qui correspond à une attente forte des acheteurs publics. Il est nécessaire de déterminer avec précision ce qui est juridiquement possible en matière de développement durable dans un marché public. • Standardiser les clauses et accélérer la conversion des secteurs économiques sollicités au développement durable. • Anticiper le développement de la certification Qualité, vers des normes de gestion environnementale (ISO 14 001) et de responsabilité sociétale (ISO 26 000).
Présentation de l'action	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Echanger, mutualiser et transférer les expériences et les bonnes pratiques • Créer une dynamique, motiver et susciter l'intérêt des acteurs • Elaborer collectivement des outils pour aider les collectivités de la région à intégrer les principes de développement durable dans leurs marchés en : <ul style="list-style-type: none"> - s'appuyant sur l'existant et en reprenant les travaux réalisés en Île-de-France et en France (ARENE, réseau Cités Unies France, réseaux de l'ADEME) - prenant en compte les difficultés des TPE et PME.
Cible	<p>Administrations d'Île-de-France. La totalité des marchés publics, commandes de fournitures, de services, et de travaux est concernée.</p> <p>Cette cible pourra être atteinte en échangeant entre collectivités les bonnes pratiques, outils et guides produits respectivement par chaque partenaire (par exemple pour la Région en diffusant le Guide de la Commande Publique Responsable de la Région Île-de-France à l'ensemble des collectivités participant au Dispositif Commun pour les Marchés Publics d'Île-de-France).</p>
Description	<p><u>Activités du réseau</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Animation de groupes de travail, sur des thèmes à définir au lancement du

	<p>réseau puis lors d'une rencontre annuelle.</p> <p>A titre d'exemple, des thèmes sectoriels pourront être examinés : bois et dérivés de bois ; prévention des déchets ; production biologique et locale dans la restauration collective etc.</p> <p>Pour chaque type d'achat, les groupes de travail s'intéresseront :</p> <p>(1) à l'analyse des émissions du produit (approche cycle de vie : où sont les émissions de GES ? quels sont les autres impacts environnementaux que les GES ?). A ce titre, un lien est à faire avec le développement en cours de l'outil d'aide à la décision carbone (Cf. encadré Erreur ! Source du renvoi introuvable., pErreur ! Signet non défini.)</p> <p>(2) aux actions à mener : faut-il modifier le besoin (ex. du choix des produits dans les restaurants administratifs et scolaires) ? A quel niveau agir pour réduire les émissions d'un produit consommé (matières premières, fabrication, distribution, valorisation...) ?</p> <p>(3) aux conditions sociales de production des produits pour toutes les importations mais aussi aux pratiques des entreprises (Haute Qualité Sociale).</p> <p>Chaque groupe pourra être piloté par une collectivité volontaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tenue régulière d'ateliers thématiques permettant de restituer les travaux des groupes de travail. • Partage d'informations et de documents via une liste de discussion des membres du réseau. • Mise à jour des fiches-achats du guide régional de la commande publique. <p><u>Participants</u></p> <p>Le réseau est constitué initialement par un noyau dur de membres fondateurs regroupant essentiellement les principaux départements franciliens, qui décideront de son ouverture progressive à l'ensemble des collectivités et pouvoirs adjudicateurs franciliens. Les organismes associés pourront également apporter une expertise selon leur champ d'action.</p>
Calendrier	
	<p>Assemblée générale constitutive : fin juin 2011</p> <ul style="list-style-type: none"> • Première réunion du réseau francilien entre membres fondateurs (noyau dur) : automne 2011 • Acquisition du dispositif (dialogue compétitif) : 2ème trimestre 2012 <p>Calendrier à définir en fonction de l'avancement et des décisions des membres fondateurs de l'association portant le dispositif commun</p>

1.4. Les actions en matière d'adaptation

Action 15.: Plateforme d'outils et de connaissances pour l'adaptation

Action 15	Plateforme d'outils et de connaissances pour l'adaptation
>> Fournir aux parties-prenantes les moyens et les outils pour faciliter leur adaptation au changement climatique.	
Enjeux	L'adaptation est un sujet émergent dans les politiques publiques locales et nationales. Les informations, connaissances et pratiques sont à ce jour très dispersées. Un Plan National d'Adaptation est en cours d'élaboration par l'Etat. Une déclinaison régionale de ce plan doit permettre de mettre en œuvre une véritable stratégie d'adaptation pour l'Île-de-France.
Actions engagées	Dès 2006, la région Île-de-France a commencé à réfléchir sur le sujet en organisant l'un des tous premiers colloques « les collectivités face aux enjeux de l'adaptation au changement climatique » ; Organisation d'un atelier commun avec la DRIEE sur la régionalisation des travaux sur le Plan National d'Adaptation en cours d'élaboration par l'Etat ; Participation au programme Interreg 4b intitulé « C-Change » consacré aux enjeux de la planification et des espaces ouverts dans l'adaptation au changement climatique ; Etude confiée à MétéoFrance pour une première évaluation des impacts du changement climatique en Île-de-France disponible dans le livre vert.
Présentation de l'action	
Objectifs	Il s'agit de répondre à un besoin croissant de connaissances et de savoir faire sur le thème émergent de l'adaptation au changement climatique en rassemblant l'information existante, en amplifiant la production de recherche sur ces sujets, en mettant à disposition des acteurs cette information et des outils pour leur utilisation.
Acteurs concernés	L'ensemble des acteurs de la Région impliqués dans des mesures d'adaptation ou susceptibles de l'être.
Description	<p>Identifier les besoins de ces parties-prenantes, et les moyens d'y répondre ; exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un guide méthodologique pour l'élaboration d'une stratégie d'adaptation, comprenant les types d'impacts auxquels il faut penser, les secteurs à risques, des canevas possibles d'élaboration de la stratégie, etc. - Un outil de diagnostic de vulnérabilité, permettant d'identifier les vulnérabilités et les capacités d'adaptation de l'acteur concerné. - Un outil d'évaluation des coûts de l'adaptation et de l'inaction - Des informations climatiques à jour, sur l'évolution passée, le climat actuel et les projections futures, sur la région. - Un recensement des projets de recherche concernant l'impact du changement climatique dans la région - Une plateforme régionale de partage d'expériences, dans le but de recenser les initiatives d'adaptation dans la région, de fournir des exemples à ceux qui le désirent, mais aussi présenter des difficultés et des moyens de les éviter.
Calendrier	

	Lancement d'une première étude à l'automne 2011.
--	--

Chantier 6 : Lutter contre les îlots de chaleur urbains

Chantier 6	Lutter contre les îlots de chaleur urbains
>> - Identifier les îlots de chaleur urbains (ICU) actuels et futurs sur l'ensemble des territoires franciliens ; - Envisager des mesures de lutte contre les ICU dans le but de réduire la vulnérabilité des territoires les plus concernés.	
Enjeux	<p>L'effet d'îlot de chaleur urbain est un phénomène assez ancien et connu dans son principe. Le jour les zones bâties accumulent de la chaleur qui est restituée la nuit diminuant ainsi l'écart de température jour-nuit. Cet écart de température a des effets directs en termes sanitaires mais également sur le plan météorologique ainsi que sur les milieux. Dans un contexte d'évolution climatique vers des périodes estivales, plus chaudes, plus sèches et plus longues du type canicule de 2003, l'augmentation de la fréquence et de l'ampleur de ce phénomène en fait un des enjeux principaux de l'adaptation au changement climatique en Ile-de-France.</p> <p>La densification urbaine étant au cœur de la stratégie d'atténuation, la prise en compte du phénomène en amont permettra de concilier ces deux impératifs.</p>
Actions engagées	<p>Etude de l'IAU sur les îlots de chaleur urbains.</p> <p>Etablissement d'une cartographie de l'indice de végétation en Ile-de-France</p>
Présentation de l'action	
Objectifs	<p>Approfondir la connaissance autour de l'effet d'îlot de chaleur urbain pour mieux le prévenir. L'objectif est de produire des recommandations permettant de concilier densification et prévention dans les documents stratégiques et des spécifications techniques pour l'aménagement et la construction, et la stimulation de l'innovation pour prévenir ou diminuer ce phénomène.</p>
Acteurs concernés	Collectivités, aménageurs, constructeurs
Description	<ul style="list-style-type: none"> • Rassembler et synthétiser l'information disponible sur le risque d'îlots de chaleur urbain (ICU), en Région Ile-de-France comme ailleurs, et les moyens de l'atténuer. Les deux rapports que l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile-de-France a réalisés sur les îlots de chaleur urbains (Janvier 2011) feront l'objet d'une attention particulière. • Poursuivre les travaux de météorologie urbaine à l'échelle régionale ou locale, à l'instar de ceux menés actuellement par Météo-France (le « Grand Paris », impact du Changement Climatique sur Paris EPICEA, etc.) • Continuer les travaux/études réalisés dans le cadre du programme C-Change sur le phénomène des ICU par rapport au changement climatique (un document sera produit pour mettre en évidence l'intérêt majeur des espaces verts pour lutter contre les ICU) ; le programme proposera un certain nombre de recommandations en la matière issues des travaux des groupes d'experts transnationaux. • Tenir compte du rôle des espaces verts en termes de rafraîchissement dans les documents et projets d'aménagement dans le but de renforcer la présence d'espaces verts en tissu urbain. Réaffirmer l'objectif de surface d'espace vert par habitant supérieure à 10m². Intégrer cet élément dans les documents d'urbanisme et sensibiliser les collectivités au caractère d'équipement public aux usages multiples des espaces verts. <p>De même, la gestion de l'eau doit concourir à cet objectif de lutte contre les îlots de</p>

	chaleur urbains.
<i>Calendrier</i>	
	Etude lancée à l'automne 2011

Chantier 7 : Eau et changements climatiques

Chantier 7	Eau et changements climatiques
	<p>>> Le changement climatique renforce l'intérêt de la gestion de l'eau en ville de manière intégrée : maîtrise des ruissellements, trame verte et bleue, conception urbaine, économie en eau. Il accroît la pression sur des ressources qui tendent à se raréfier notamment pour la production d'eau potable, les activités industrielles, agricoles ou de loisirs. Enfin le risque d'inondation naturelle reste présent même s'il n'apparaît pas renforcé.</p>
Enjeux	<p>Trois enjeux importants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Forte imperméabilisation des sols du fait de l'urbanisation qui participe au phénomène d'îlots de chaleur urbains : d'après les scénarii, le changement climatique peut conduire à l'aggravation des pluies orageuses produisant des débordements de réseaux d'eau pluviales ou unitaires (inondations par ruissellement urbain) ou des rejets d'eaux usées vers le milieu naturel. A contrario la réouverture des rivières urbaines, la gestion des eaux pluviales à travers la création de noues, toitures végétalisées, la gestion des espaces verts et naturels en liaison avec les aspects de reconquête de la nature en ville (trame verte et bleue), permettent de restaurer une ambiance rafraîchie et d'offrir une réelle opportunité pour la gestion des eaux pluviales.- Une tension croissante sur les ressources souterraines pour la production d'eau potable en particulier. Plusieurs ressources souterraines sont en surexploitation aujourd'hui (nappe de Beauce, calcaires du Champigny). La production d'une eau potable de qualité pour l'ensemble des franciliens et le prélèvement des activités économiques (industries, agriculture) deviennent un enjeu majeur d'autant que les scénarii vont vers une raréfaction des ressources par réduction de la réalimentation des eaux souterraines et une période d'étiage plus longue pour les rivières et fleuve.- Une exposition forte au risque d'inondation : la majeure partie des territoires en zone inondable (PHEC) en Île-de-France a fait l'objet de plans de prévention des risques inondation (PPRI). <p>La gestion de l'eau dans la planification, la programmation et la conception urbaine revêt une importance particulière. D'autre part, les choix stratégiques opérés se doivent d'appréhender les conséquences en matière de consommation énergétique et d'émissions de GES.</p>
Actions engagées	<p>La politique régionale de l'eau accompagne les collectivités pour la réouverture des rivières urbaines, la réduction du ruissellement urbain par rétention de l'eau pluviale sur les parcelles d'écoulement et par l'utilisation d'espaces multifonctionnels (espaces naturels, terrain de sport ou loisirs, modelés de terrain, toitures végétalisées etc.). Cette politique est développée en partenariat avec l'Agence de l'eau Seine Normandie et la plupart des Conseils Généraux.</p> <p>Le projet de SDRIF adopté en 2008 a fixé des références pour les aménagements afin de limiter au maximum les imperméabilisations de même que le SDAGE au niveau du bassin Seine Normandie. C'est le cas également de certains Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) qui ont défini des références pour intégrer cette problématique aux PLU et SCOT sur leurs bassins versants. Certains départements, syndicats et collectivités sont impliqués dans des réalisations concrètes.</p> <p>Concernant la ressource en eau potable, la Région, le Conseil général de Seine et Marne et l'Agence de l'eau soutiennent l'association Aquibrie qui œuvre pour une</p>

	<p>répartition adaptée de la ressource des Calcaires du Champigny et une restauration de sa qualité. L'Agence de l'eau et la Région (cadre de la politique régionale de l'eau) sont engagées sur les économies d'eau.</p> <p>Sur la nappe de Beauce un SAGE est en cours d'approbation pour améliorer la répartition de la ressource entre activités agricoles, autres usages, alimentation des rivières et des zones humides.</p> <p>Concernant les inondations fluviales les actions sont pilotées par l'Etat en matière d'aménagement (réglementation PPR inondation) et de gestion de crise (Plan de secours zonal inondation). La connaissance des enjeux au niveau régional est mise à disposition sur Visiaurisq, SIG développé par l'IAU-ÎdF.</p> <p>Un partenariat est engagé à travers le CPIER (2007-2013) Plan Seine pour la réduction des risques de crues sur l'Oise, la Seine et la Marne piloté par le préfet de Région et la DRIEE, mis en œuvre en Île-de-France par les Grands lacs de Seine et l'Entente Oise Aisne. Un volet réduction de vulnérabilité est développé par ces deux EPTB avec les collectivités et acteurs locaux.</p>
Présentation de l'action	
Objectifs	<p>Faire prendre en compte la gestion de l'eau dans ses différentes composantes et de manière intégrée dans les politiques publiques et les opérations portées par les collectivités.</p> <p>Trouver les moyens d'une répartition régionale équitable de la ressource en eau pour la production d'eau potable et pour les usages économiques en adéquation avec des besoins maîtrisés (économies d'eau notamment) et les ressources disponibles (optimiser la répartition).</p> <p>Mettre en œuvre la directive inondation avec révision du plan Seine en conséquence avec valorisation les champs d'expansion des crues en espace multifonctionnels en lien avec le SRCE et la nature en ville. Prendre en compte des enjeux inondations dans les démarches et les politiques régionales (NQU, équipements, contrats dev. économique, acquisitions foncières).</p> <p>Intégrer la question de l'eau à la définition des territoires écologiquement prioritaires.</p>
Acteurs concernés	Collectivités, aménageurs, documents d'urbanismes, distributeurs d'eau, industriels, agriculteurs, CLE, Syndicats de rivières, EP OIN, EPTB, AEV, EPF
Description	<p>Accompagner les démarches collectives et volontaires des collectivités en matière de gestion intégrée de l'eau dans le cadre des contrats de bassin, en partenariat avec l'Agence de l'eau et les conseils généraux.</p> <p>Décliner une politique d'aménagement plus en résonance avec les enjeux écologiques et énergétiques</p> <p>Renforcer les éco-conditions des politiques régionales territoriales</p> <p>Rechercher les moyens d'une répartition efficace de la ressource tout en développant les économies d'eau</p>
Calendrier	
	2011-2014

Chantier 8 : Anticiper les problèmes sanitaires liés au changement climatique

Chantier 8	Anticiper les problèmes sanitaires liés au changement climatique
>> La question sanitaire occupe une place majeure dans l'élaboration d'une stratégie d'adaptation car elle a des conséquences directes sur le citoyen.	
Enjeux	Les risques sanitaires liés au changement climatique sont nombreux, et ne sont pas limités aux stress thermiques (vagues de chaleur, canicules, îlots de chaleur). Les nouvelles maladies, ou l'apparition de nouveaux vecteurs, ainsi que les risques sanitaires liés aux autres mesures d'adaptation (comme la réintroduction de l'eau en ville) doivent être pris en compte, et font de la question sanitaire un enjeu transversal de l'adaptation de la région Ile-de-France au changement climatique.
Actions engagées	Sur les questions sanitaires en lien avec le changement climatique, on peut citer le Plan National Canicule. La Région s'est dotée d'un Plan Régional pour la Qualité de l'Air qui constituera la brique « air » du SRCAE.
Présentation de l'action	
Objectifs	Anticiper les mesures pour limiter les problèmes sanitaires liés au changement climatique.
Acteurs concernés	Tous les secteurs d'action de la région, en particulier en matière de santé, formation aménagement et construction,
Description	<p>Mettre en réseau les acteurs régionaux, notamment l'ORS, pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier l'ensemble des risques sanitaires liés aux changements climatiques, ainsi qu'aux mesures d'adaptation et d'atténuation mises en place pour faire face à ces changements climatiques ; - Conduire une veille sur la connaissance liée à ces risques, à leur évolution future et aux façons de les réduire ; - Synthétiser la connaissance disponible sur ces risques en Ile-de-France ; - Améliorer la circulation de l'information et développer les synergies entre les différents acteurs de la région ; - Sensibiliser le public et former les collectivités, les professionnels sociaux, les professionnels du bâtiment et de l'aménagement à la prévention des risques sanitaires liés aux changements climatiques ; - Proposer des actions de surveillance, de prévention et de gestion de ces risques sanitaires, en particulier en matière de renforcement des réseaux de surveillance (espèces allergisantes, niveaux d'ozone...) , de localisation et de suivi des populations vulnérables, de limitations de la culture des espèces allergisantes, de gestion publique des besoins de froid, d'articulation des différents plans (Plan cancer, PNNS, SRCAE, PRQA, PNSE-PRSE, Plan santé travail, Plan National Canicule etc.) ; - Veiller à la synergie entre atténuation et adaptation : prendre en compte les co-bénéfices (mobilité actives par exemple) ou les antagonismes (traitement chimique des vecteurs, densification, ICU etc...) - Evaluer les manques et les besoins de recherche pour sur les risques futurs et les moyens d'y faire face ; - Impulser les programmes de recherche multidisciplinaires adéquats.

<i>Calendrier</i>	
	Mise en œuvre dès 2012-

Chantier 9 : Biodiversité et changement climatique

Chantier 9	Biodiversité et changement climatique
>> Evaluation et atténuation de l'impact du changement climatique sur la biodiversité francilienne.	
Enjeux	<p>Le climat a des conséquences directes et fortes sur le fonctionnement des écosystèmes. Les dérèglements observés aujourd'hui sont liés majoritairement aux activités humaines, notamment au regard de l'anthropisation du territoire et de l'exploitation des ressources non renouvelables à des pas de temps très courts comparés à leur formation.</p> <p>Les changements observés, tels que l'augmentation des températures ou des concentrations en éléments atmosphériques comme le carbone ont nécessairement des effets sur le vivant qui réagit en s'adaptant : apparition ou disparition d'espèces, modifications de comportements, déplacements de populations, modifications du fonctionnement des habitats et des communautés.</p> <p>La préservation de la biodiversité est un enjeu fort. Elle permet le maintien des conditions de la vie de l'Homme sur notre planète, notamment à travers les services écosystémiques ou services rendus par la nature à l'Homme.</p>
Actions engagées	<p>La Région a élaboré depuis 2007 une stratégie régionale pour la biodiversité proposant 10 plans d'actions en réponse aux enjeux identifiés : stopper l'érosion de la biodiversité, reconquérir des espaces naturels en faveur de la biodiversité, créer les conditions du retour de certaines espèces emblématiques, valoriser le patrimoine naturel, permettre le bon fonctionnement des écosystèmes notamment par le rétablissement des continuités écologiques.</p> <p>L'IAU a élaboré un schéma régional des continuités écologiques pour les travaux du SDRIF adopté par la Région en 2008.</p> <p>La Région a soutenu techniquement et financièrement de nombreux acteurs (collectivités dont conseils généraux, communes et intercommunalités, Parcs Naturels Régionaux, Agence des Espaces Verts, associations,...) qui œuvrent pour le maintien ou la restauration de ces continuités.</p>
Présentation de l'action	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Mieux connaître et faire connaître les impacts du changement climatique sur la biodiversité - Elaborer le schéma régional de cohérence écologique inscrit dans la loi Grenelle. Donner un élan pour la restauration et le maintien de la trame verte et bleue francilienne à travers des opérations concrètes et dans les nouveaux projets d'aménagements.
Acteurs concernés	Collectivités, aménageurs, établissements publics, gestionnaires d'espaces dont espaces naturels ou de loisirs, etc.
Description	<p>Réaliser une synthèse des connaissances existantes sur les effets du réchauffement climatique en termes de modifications de comportements ou de déplacements de populations, apparition ou disparition d'espèces, modifications du fonctionnement des habitats et des communautés (pôle Observatoire de Natureparif en lien avec la communauté scientifique et naturaliste).</p> <p>Suivi de l'impact sanitaire pour en faire un des éléments de choix de la politique régionale en matière de préservation des espaces naturels.</p> <p>Production d'indicateurs pour le suivi et la réalisation des actions (indicateurs</p>

	<p>socio-économiques et nouveaux indicateurs à développer)</p> <p>Intégrer dans les guides réalisés par Natureparif des objectifs permettant de favoriser le bon fonctionnement des écosystèmes dans le contexte du changement climatique : limiter et remplacer les surfaces imperméables (sols) par des alternatives drainantes, apporter des conseils nécessaires pour limiter le recours à la ressource en eau, utilisation des agro-matériaux et structures d'accueil de la faune et de la flore dans les nouvelles constructions publiques et privées.</p> <p>Co-élaboration Région-Etat du schéma régional de cohérence écologique en liaison avec les partenaires franciliens (collectivités, PNR, gestionnaires de réseaux de transports, etc.) selon la méthodologie nationale et les apports scientifiques et naturalistes régionaux. Concertation régionale, concertation interrégionale et enquête publique.</p> <p>Accompagnement des acteurs franciliens qui réalisent des aménagements pour la restauration des continuités.</p>
<i>Calendrier</i>	
	Démarrage 2011 - adoption SRCE attendue en 2013